
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-septième séance – Mardi 9 février 2021, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *M^{me} Léonore Baehler*, *M. Simon Brandt*, *M^{me} Julie Frossard*, *M. Nicolas Ramseier* et *M^{me} Audrey Schmid*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 27 janvier 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 9 février et mercredi 10 février 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Avant toute chose et même si vous l'aurez bien remarqué, je dois vous informer que nous sommes dans une séance exceptionnelle en termes d'équipement technique puisque le dispositif de vote et de prise de parole de la salle ne fonctionne pas. Cette fois-ci, ce n'est même pas à moitié ou au quart, il ne fonctionne pas et ne fonctionnera pas non plus demain soir. Il en ressort que le bureau et les chefs de groupe ont décidé majoritairement en séance préliminaire d'annuler la deuxième partie de la soirée ainsi que les séances de demain dans leur totalité. Je suis ravie de ne pas avoir à lire en fait, ça me soulage un peu...

Ce soir, nous allons aborder les questions orales, juste après les communications du conseiller administratif. Vous êtes invités à vous inscrire sur la liste qui se trouve tout au bout à droite... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, il faut m'écouter deux minutes! C'est tout ce que vous aurez à faire de la soirée, aucun autre point ne sera abordé, ne vous excitez pas... Pour prendre la parole pour les questions orales, vous avez deux micros, un à droite, un à gauche. Il faudra donc vous déplacer, poser votre question près du micro et bien penser à vous désinfecter les mains et à mettre vos gants.

Pour les conseillers et les conseillères administratives qui souhaitent répondre ce soir, vous pouvez également le faire avec l'un ou l'autre des micros à disposition. Vous pouvez aussi répondre lors de la prochaine séance plénière.

Je vous rends également attentifs et attentives, et ça s'adresse plutôt aux chefs de groupe à qui on va demander d'être très disciplinés... Non, en fait il n'y aura pas de votes, alors on s'en fiche...

Dernière information... Après les questions orales et les renvois directs en commission, nous en aurons terminé pour ce soir. Cela étant, le repas est prévu à la cantine, nous vous invitons vivement à le prendre sinon toute cette nourriture sera gâchée. Je crois qu'on a suffisamment de gâchis sur cette séance plénière pour ne pas aller jusqu'à gâcher aussi la nourriture. Donc c'est sympa de prendre votre repas ici.

Nous n'avons pas reçu de nouvelles pétitions...

J'aimerais vous annoncer des bonnes nouvelles, malheureusement je n'en ai pas. Peut-être que le Conseil administratif en a? M. Alfonso Gomez est toujours là pour les bonnes nouvelles... Il va pouvoir inaugurer l'un des deux micros pour faire son intervention.

4. Questions orales.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous m'entendez... (*Ndlr: le micro de M. Gomez résonne beaucoup.*) Ah, excusez-moi du terme mais ça gueule! (*Rires.*) C'est beaucoup plus sympa de vous avoir en face... (*Ndlr: avec la configuration spatiale de la salle Obasi de l'Organisation météorologique mondiale, les conseillers administratifs tournent le dos à l'audience.*) Vivement que l'on déménage, déjà pour avoir des micros mais aussi pour que l'on puisse vous voir. (*Brouhaha.*)

J'apporte d'abord un complément à la question que m'avait posée la dernière fois M. Barthassat concernant la qualité de l'air. Nous avons échangé avec M. Philippe Royer, le directeur du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), qui nous a informés du niveau des pollutions en ce moment à Genève.

Sachez que le niveau des particules fines est bas depuis le début de cet hiver. Vous savez que la météo joue un rôle important, il y a de nombreuses précipitations... La tendance à long terme est donc une réduction d'année en année des particules fines. Les niveaux d'alerte ne sont plus atteints, selon le SABRA, depuis deux ou trois ans.

La deuxième source de pollution, c'est le dioxyde d'azote. Nous avons une baisse de 20% en 2020 qui est due évidemment au Covid-19. Vous savez que le trafic automobile est la cause numéro un du dioxyde d'azote et des particules fines. Eh bien, on a même eu, en tout cas pour le dioxyde d'azote, une baisse temporaire de 50%. La troisième source, c'est bien sûr l'ozone, la pollution estivale par excellence qui est surtout observée dans les campagnes. Avec le réchauffement

climatique, là par contre, on ne va manifestement pas vers le mieux. Il faudra évidemment qu'on s'en préoccupe. C'est un polluant qui se constitue à la suite de réactions chimiques et là, manifestement, on est toujours sur des niveaux qui sont souvent inquiétants. Voilà, Monsieur le conseiller municipal, je vous renvoie au rapport annuel sur la qualité de l'air à Genève qui sera publié entre avril et mai – ça va sortir – et qui comportera, selon ce que nous savons du SABRA, un chapitre spécial Covid-19.

J'apporte un deuxième complément qui concerne la question de M^{me} Beaud. C'est là une bonne nouvelle... Elle avait demandé si le Conseil administratif allait suspendre les expulsions des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM) ou des entités avec lesquelles nous avons des relations. J'ai déjà répondu qu'au niveau de la GIM il n'y avait évidemment pas d'expulsion en ce moment. Il y a également la trêve hivernale... En ce qui concerne la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), il n'y a pas eu non plus d'expulsion de locataires récemment. Dans tous les cas, ça ne se passe pas en hiver, il y a également ce qu'on appelle la trêve hivernale. En outre, le conseil de la FVGLS... (*Brouhaha.*)

La présidente. Excusez-moi, Monsieur le conseiller administratif... Mesdames et Messieurs, vous n'avez rien d'autre à faire de la soirée que d'écouter vos magistrats et magistrates et de poser vos questions. Et puis, les petits papiers et tout, si vous pouviez vous détendre dans les caucus ou aller derrière... Merci.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Cette fondation a également accepté des exonérations pour les locataires de locaux commerciaux pour le mois de janvier et il en sera certainement de même pour le mois de février, comme l'a fait la GIM.

La présidente. Merci beaucoup. Monsieur le conseiller administratif. Est-ce que d'autres membres du Conseil administratif souhaitent communiquer quelque chose? Ce n'est pas le cas... Monsieur le maire, est-ce que vous avez des communications?

M. Sami Kanaan, maire. Je vous aime.

La présidente. Ah, merci... Je ne suis pas venue pour rien ce soir. (*Brouhaha. Le vice-président transmet la liste des prises de parole à la présidente.*) Ah, merci, Monsieur Madani! Nous commençons ce tour de questions avec M. Vincent

Schaller. Vous êtes invité à vous diriger vers l'un ou l'autre des pupitres. Je demande déjà à M. Eric Bertinat de se préparer pour la prochaine question.

M. Vincent Schaller (UDC). Je vous remercie, Madame la présidente. C'était une question à Christina Kitsos, responsable de la mise à disposition des locaux scolaires, mais je renonce, je poserai ma question à la prochaine séance... Merci.

La présidente. Merci. Alors c'est au tour de M. Eric Bertinat... Vous pouvez poser votre question...

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adressait à M^{me} Kitsos, qui n'est pas là, alors c'est un peu comme le Schmilblick, c'était juste pour passer à la télé... (*Rires.*)

La présidente. Je demande à M^{me} Delphine Wuest de se préparer... Madame Laurence Corpataux, à vous la parole...

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Madame la présidente. Le 6 juin 2018, la Ville de Genève a adhéré au dispositif de personne de confiance de l'Etat (*ndlr: le Groupe de confiance*) afin de garantir aux membres du personnel communal qui le désirent de pouvoir parler en toute confidentialité en dehors de l'administration communale d'une situation professionnelle problématique à une personne neutre, indépendante et qui garantisse son anonymat.

Je désire savoir si pour le Conseil administratif et les représentants du personnel – je les mets les deux ensemble parce que ce sont des parties prenantes dans la décision de le mettre en place – ce dispositif répond deux ans après aux objectifs posés et pour quelles raisons. Quelles seraient les améliorations à lui apporter? La question s'adresse au magistrat Gomez.

La présidente. M. Alfonso Gomez vous répond. Quelle interactivité! C'est magnifique...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Le Groupe de confiance, comme son nom l'indique, traite des dossiers en toute confidentialité. Vous pensez donc bien que nous n'allons pas dévoiler quoi que ce soit ici. Le Conseil administratif a convié récemment ce

Groupe de confiance qui nous a fait part d'un certain nombre de remarques. Je ne pourrai évidemment pas et ne vous les donnerai pas dans cet hémicycle, mais rien n'empêche les conseillères et les conseillers municipaux, si ils et elles le souhaitent – si j'ai bien compris la question –, d'auditionner des personnes du Groupe de confiance qui leur donneront un certain nombre de réponses en toute confidentialité. Cela étant, elles ne pourront pas répondre à l'intégralité de vos questions. J'espère vous avoir répondu.

La présidente. Je vais demander à M^{me} Bénédicte Amsellem de se préparer et je passe la parole à M^{me} Delphine Wuest.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à l'ensemble des conseillères et des conseillers administratifs. Le 7 mars, nous allons voter sur le parking Clé-de-Rive. Nous avons tous compris que votre charge de conseillers administratifs vous oblige à prendre position en faveur de ce projet. Cependant, nous assistons depuis quelques semaines à une campagne de désinformation, voire de mensonges de la part du promoteur.

Une voix. Oh, alors ça!

M^{me} Delphine Wuest. Le promoteur use et abuse de démagogie pour vendre son parking aux électeurs en annonçant par exemple que le projet ne coûtera rien à la Ville de Genève alors même que nous allons déboursier 34 millions de francs, ou en surfant sur la vague du Covid-19 en suggérant à la Ville de Genève d'engager des infirmières aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) avec l'argent qu'elle gagnera... Il oublie d'ailleurs de préciser que ces gains n'arriveront pas avant vingt ans et que les HUG ne sont pas du ressort de la Ville de Genève.

Nous avons par ailleurs pu lire dans la presse que l'administrateur annonce trois ans de travaux, voire deux seulement pour son parking alors que le calendrier précise quatre ans et trois mois et que, si on ajoute 20% de retard en moyenne (*exclamation*), on dépasse les cinq ans.

Ma question est la suivante: si vous avez le devoir de soutenir ce projet administrativement, pouvez-vous accepter que votre partenaire privé se mette à mentir et à tromper sur la marchandise dans le cadre d'un contrat public-privé? (*Exclamation.*) Il me semble qu'un rappel à l'ordre serait le bienvenu afin que le promoteur revienne à des méthodes plus éthiques. Qu'allez-vous faire dans ce sens? Interrogation... (*Applaudissements.*)

La présidente. Madame Perler, je vous invite à rejoindre le bout du perchoir pour répondre à cette question. (*Remarque.*) Mais oui, vous êtes des petits oiseaux... (*Brouhaha.*)

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Effectivement, nous pourrions être tentés au Conseil administratif de donner une réponse. Comme demain ce ne sera malheureusement pas possible, je vous propose quelques éléments de réponse. (*Il y a des échos dans le micro de la conseillère administrative. Remarque.*) Je n'ai rien sur moi...

Factuellement, nous sommes dans un débat politique, et c'est vrai qu'il est difficile. Ce débat démocratique a lieu en ce moment. Si ce que vous nous demandez, Madame la conseillère municipale, est d'autoriser, dans le cadre d'un contrat public-privé, le partenaire à s'exprimer, je dirais que, si les quelques éléments que vous avez cités sont de nature discutable – vous le soulignez – je vous suggère de signaler au Conseil administratif précisément en quoi vos interrogations à vous les opposants, ou les vôtres en tant que conseillère municipale, devraient susciter une réponse de la part des conseillers administratifs et de nous en faire part le plus rapidement possible afin que nous puissions éventuellement, si c'est pertinent, faire savoir au promoteur que nous ne sommes pas d'accord avec ses méthodes. (*Brouhaha.*) Cela étant, je souligne que la Ville de Genève ne peut intervenir que sur des éléments qui la concernent elle-même. Vous pourriez par exemple... (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, est-ce que vous pourriez arrêter? On ne s'entend déjà pas ce soir...

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. ... nous faire part d'un élément qui vous semble pertinent alors que la Ville de Genève n'aurait pas qualité pour agir sur ce plan-là. C'est donc pour vous informer que le Conseil administratif ne peut réagir que sur ce qui concerne la Ville elle-même. Naturellement, il se peut que des éléments qui ressortent du débat – ce n'est pas nouveau et c'est assez fréquent – déplaisent à l'un et l'autre, j'en conviens, et c'est vrai que, si c'est démagogique, c'est aussi une vue de l'esprit. Ce que vous considérez comme démagogique ne l'est peut-être pas pour d'autres et inversement. S'il y a vraiment des problématiques en dehors de ce qui concerne la Ville de Genève, donc le Conseil administratif, des recours sont possibles auprès des tribunaux. J'espère vous avoir répondu de manière suffisamment circonstanciée. Merci de votre attention. (*Brouhaha.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Je sais que nous n'avons plus l'habitude des salles avec du bruit, de la musique et des concerts mais il y a vraiment beaucoup de bruit dans cette salle. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! J'invite M. Vincent Milliard à rejoindre le micro et je passe la parole à M^{me} Bénédicte Amsellem.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au magistrat en charge des finances et de l'Agenda 21, M. Gomez, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil administratif. Comme vous le savez, d'ignobles actes antisémites ont été commis la semaine passée à l'encontre de la Maison communautaire et synagogue de la communauté juive libérale de Genève, qui se trouve sur le territoire de la Ville de Genève, ainsi qu'à l'encontre de la synagogue de Lausanne. Ma question est celle-ci: quelles mesures ont été prises et sont prévues afin, d'une part, de prévenir le développement d'un antisémitisme décomplexé dans notre ville, d'autre part de renforcer la sécurité des lieux de culte?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Effectivement, comme vous le savez, la bête immonde est toujours là... Il y a quelques jours, vendredi passé, nous avons non seulement vu des inscriptions mais aussi le dépôt de viande de porc devant les lieux de prière. Cela est évidemment condamné par l'ensemble du Conseil administratif.

Nous devons rester vigilants. Vous savez que vous avez accepté – et je vous en remercie – les subventions à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD). Il faut continuer tout ce travail d'information, de condamnation, de «harcèlement» vis-à-vis de ces actions racistes et antisémites et cette organisation aura à chaque fois comme par le passé le plein soutien du Conseil administratif et du Conseil municipal.

La sécurité sur les lieux de culte reste une préoccupation. Elle n'est pas de la compétence de la Ville de Genève, mais la Ville de Genève y prête malgré tout une attention particulière. Ma collègue M^{me} Barbey-Chappuis pourra peut-être vous en dire plus sur les instructions qui sont données à la police municipale. Il n'empêche que nous avons procédé à la piétonnisation de la place de la Synagogue, qui contribue aussi à la sécurisation de ce lieu. C'était d'ailleurs une demande forte des organisations, principalement la CICAD. Nous ne lâcherons rien et nous continuerons évidemment à soutenir les organisations antiracistes et celles qui luttent contre l'antisémitisme. (*Applaudissements.*)

La présidente. Madame Barbey-Chappuis, pour compléter...

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Une précision... Le Conseil administratif dans son ensemble s'associe bien entendu et avec la plus grande fermeté à la condamnation de ces actes qui sont tout à fait ignobles. J'ai demandé à la commandante de la police municipale d'intensifier les patrouilles sur le domaine public aux abords des lieux de culte de la communauté juive situés sur le territoire de la Ville de Genève. La police municipale suit donc la situation avec la plus grande attention et fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire en sorte que cette situation ne soit pas tolérée sur le territoire de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. J'appelle M. Matthias Erhardt à se préparer... La parole est à M. Vincent Milliard.

M. Vincent Milliard (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez et concerne le projet de parking Clé-de-Rive. Lors du travail en commission qui s'est déroulé une année entière, les Vertes et les Verts ont demandé quels seraient les tarifs du parking. Le promoteur a toujours répondu qu'il s'alignerait sur les tarifs de la concurrence, même pour les abonnements des habitants. Or, hier nous apprenions par la presse que le promoteur ferait les 100 places habitants à un tarif plus avantageux. Est-ce que ce tarif est inscrit dans la convention que la Ville de Genève a signée avec le promoteur et, si oui, est-ce qu'il est précisé que cela s'appliquera pour la période de soixante-cinq ans que durera ce partenariat?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ecoutez, Monsieur le conseiller municipal, c'est un parking commercial (*remarque*) dont une partie, 100 places, serait donnée aux habitants. Aujourd'hui, je ne sais pas quels sont les tarifs qui seront octroyés aux habitants. Officiellement, je n'ai pas été informé sur une quelconque modification à ce sujet, mais dès que j'aurai plus d'informations, je ne manquerai pas de vous le dire. Dans la convention, il est évidemment prévu que nous devons être informés puisque la partie des revenus qui nous reviendra est en fonction du résultat du chiffre d'affaires. Si ce chiffre d'affaires baisse, nous devons en être informés. Pour l'instant je ne peux pas répondre à votre question, je n'ai pas été informé.

La présidente. Merci bien. Je demande à M^{me} Carron de se préparer et la parole est à M. Matthias Erhardt.

M. Matthias Erhardt (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse également à M. Alfonso Gomez, conseiller administratif chargé des finances. Dans le projet de parking Clé-de-Rive, une convention lie la Ville de Genève à une société anonyme (SA).

Une voix. C'est bon, là?

M. Matthias Erhardt (Ve). Non! Pas tout à fait... (*Rires.*) Dans une SA, le pouvoir est détenu par les actionnaires. Les actionnaires peuvent à tout instant changer. La Ville de Genève ne maîtrise donc pas avec qui elle traite concrètement. La Ville de Genève lie d'ailleurs son nom à des personnes dont elle ignore l'identité. Hier nous avons appris deux noms par la presse... Ainsi, les citoyennes et les citoyens n'ont aucune garantie à propos de la provenance des fonds qui serviront à construire ce parking.

Comment la Ville de Genève compte-t-elle se protéger sur le plan éthique d'éventuelles dérives?

M^{me} Michèle Rouillet (PLR). Et c'est une question?

M. Matthias Erhardt. Oui, c'est une question, Madame. (*Commentaire.*)

La présidente. Vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions des collègues, Monsieur le conseiller municipal...

M. Matthias Erhardt. La Ville de Genève pourrait-elle, dans un esprit de transparence, nous transmettre la liste des actionnaires actuels et le nombre de parts détenues par chacun d'entre eux?

Par ailleurs, nous nous étonnons du but social de la société Clé-de-Rive SA qui vise, je cite, «l'acquisition, la vente, la location, la construction et la gestion des biens immobiliers». Est-ce que la Ville de Genève sait si à l'heure actuelle cette société poursuit ou prévoit de poursuivre d'autres projets que celui du parking Clé-de-Rive? (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Alfonso Gomez va devoir traverser... Ce n'est pas si facile. Non, non, vous allez de l'autre côté... Ah, ça vous fait un peu bouger! Comme ça, vous réfléchissez à votre réponse... J'appelle déjà M^{me} Fabienne Aubry-Conne... Non, elle n'est pas là en fait, pardon...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Non, nous ne connaissons pas les actionnaires. Nous connaissons les membres du conseil d'administration. On peut d'ailleurs y avoir accès à travers le Registre du commerce. La provenance des fonds... C'est un rôle qui va incomber à d'autres organismes que la Ville de Genève, qui devra cependant y prêter évidemment une oreille attentive s'il s'avère que ce parking est accepté par la population – c'est loin d'être acquis. Et puis concernant... j'ai oublié la dernière partie...

M. Matthias Erhardt. Le but social!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ah, le but social! Eh bien, le but social des actionnaires, c'est de faire de l'argent, je crois que c'est assez évident... (*Rires et huées.*) Ecoutez, c'est un partenariat, ce n'est certainement pas... (*Exclamations.*) Je ne sais pas pourquoi la droite...

La présidente. Attendez, Monsieur Gomez... on va récupérer le silence...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Il n'y a rien de malhonnête à se faire de l'argent, que je sache! A moins que ce soit impossible à entendre de la part de la droite... (*Brouhaha.*)

La présidente. Non mais sérieusement!

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Donc le but social... C'est un parking privé, géré par une société commerciale dont l'objectif à un moment donné sera que ce parking soit bénéficiaire et que les bénéfices soient redistribués. J'ai entendu quelques ho!à, mais ce n'est pas forcément une tare.

La présidente. Merci. Je demande à M. Denis Ruyschaert de se préparer et je donne la parole à M^{me} Anne Carron. (*Brouhaha.*)

M^{me} Anne Carron (PDC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^{me} Perler, conseillère administrative... (*Brouhaha.*)

La présidente. Excusez, Madame Carron, mais moi je n'entends absolument par les questions...

Une voix. Ce ne sont pas des questions de toute façon...

La présidente. Je ne vous posais pas une question, en fait... Nous en avons encore pour une heure. Vous notez des choses, vous faites des interventions publiquement si vous le souhaitez, vous posez des questions, mais vous arrêtez de jacasser dans cette salle. Allez-y, Madame Carron.

M^{me} Anne Carron. Merci, Madame la présidente. Comme je le disais, ma question s'adresse à M^{me} Perler. Elle concerne le projet de Mémorial de la Shoah qui a été annoncé dans les médias le 27 janvier à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

Nous avons appris avec satisfaction l'accueil favorable du Conseil administratif à ce beau projet porté par la CICAD et le Congrès juif mondial afin, d'une part, de nourrir la mémoire des victimes de l'Holocauste, d'autre part de marquer, je cite, «la nécessaire vigilance face à la prolifération d'idéologies haineuses se réclamant du nazisme». Pourriez-vous m'indiquer le calendrier du Conseil administratif et du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité que vous présidez sur ce projet? Il mérite en effet grandement qu'on aille de l'avant car c'est une nouvelle réjouissante que ce lieu puisse avoir une place digne à Genève, ville internationale où un monument public de cet ordre fait particulièrement sens et où se trouvent déjà – c'est à relever – des mémoriaux érigés pour les victimes de Srebrenica et du génocide rwandais. Je vous remercie de votre réponse.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale. Je ne pourrai pas vous répondre très précisément ce soir, j'espère que vous me le pardonnerez car nous n'aurons pas demain la possibilité de vous répondre de manière très circonstanciée. Effectivement, le Conseil administratif a accueilli favorablement la demande pour un Mémorial de la Shoah. Nous avons mis sur pied un calendrier au niveau du Conseil administratif et au niveau de la Délégation à l'aménagement; nous aurons une réunion très prochainement. Sachez

que cela fait un petit mois que nous sommes saisis, en effet, de cette demande. Nous l'avons traitée avec beaucoup de diligence et c'est pourquoi nous aurons des réunions dans le courant du premier trimestre. J'espère vous avoir répondu.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Le président. Je remercie M. Pierre-Yves Bosshard de se préparer et je passe la parole à M. Denis Ruyschaert.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour... Cette question orale s'adresse à M^{me} Kitsos en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Nous avons une chance unique qui est en train de se présenter au Petit-Saconnex. M. Pierre-André Marti, le dernier descendant des fermiers de la ferme de Budé, qui est né dans cette ferme et qui y a vécu toute sa vie, va partir courant mars 2021. C'est une page d'histoire qui se tourne. Son départ va libérer un espace d'habitation de plus de 300 m² que nous voulons transformer en espace socio-culturel et environnemental au profit de toute la collectivité et des habitants du Petit-Saconnex.

Au niveau des infrastructures sociales, le Petit-Saconnex a toujours été délaissé. Cette situation déplorable résulte d'un manque inquiétant de planification sociale, d'absence de vision du vivre-ensemble et porte un grave préjudice aux habitants du Petit-Saconnex. Nous avons là une opportunité unique de pallier les incuries passées. *(Brouhaha.)*

Par cette question orale, je demande à la Ville de Genève, d'une part, d'étudier la possibilité de transformer cette habitation en espace socio-culturel et environnemental pour toute la communauté et les habitants du Petit-Saconnex, d'autre part d'engager immédiatement des négociations avec l'Etat, propriétaire du bâtiment, pour que cet espace soit... *(Remarque et brouhaha.)* Eh bien, c'est ça, la question...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, veuillez poser votre question!

M. Denis Ruyschaert. Sachez que cette question orale fait écho à la pétition P-425 que les habitants nous ont adressée au mois de juin, qui sera à l'ordre du jour de la prochaine session, ainsi qu'à la motion M-1556...

Le président. Monsieur le conseiller municipal, vous devez conclure.

M. Denis Ruyschaert. La question, c'est de demander à la Ville de Genève de faire quelque chose là-dessus.

Le président. Est-ce que le Conseil administratif répond ce soir?... Je prie alors M^{me} Amanda Ojalvo de se préparer pour la prochaine question... (*Remarque.*) Alors Monsieur Pierre-Yves Bosshard...

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le 26 août dernier, la presse annonçait qu'un recours avait été déposé par l'Association transports et environnement contre l'autorisation de construire du parking souterrain Clé-de-Rive. Selon la dépêche de l'ATS, d'autres recours avaient également été déposés par des commerçants du quartier et des riverains propriétaires ou locataires. Le Conseil administratif peut-il confirmer que plusieurs recours, émanant de milieux très divers, ont été déposés? Est-il exact que parmi les motifs invoqués figure le non-respect de conditions préalables posées par la Ville de Genève? Le Conseil administratif peut-il enfin nous renseigner sur l'avancement de ces procédures judiciaires?

Le président. M^{me} Frédérique Perler vous répond, et je demande à M^{me} Paule Mangeat de se préparer pour la prochaine question.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, oui effectivement, il y a plusieurs procédures de recours sur différents points. Je ne les ai pas toutes en tête mais il y a des procédures contre l'autorisation de construire du parking, d'autres contre l'autorisation de construire des aménagements, d'autres encore sur les deux autorisations à la fois. Les procédures sont toujours en cours. Le Tribunal a imparti un délai au Conseil administratif et poursuit son instruction sur ces éléments-là. La Ville de Genève sera forcément amenée à répondre sur les différents recours... qui la concernent, je le précise.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. M^{me} Amanda Ojalvo, posez votre question...

M^{me} Amanda Ojalvo (S). Merci, Monsieur le président de séance. Madame Perler, n'allez pas vous rasseoir, ma question vous est adressée... Merci... Madame la magistrate, dans les nouveaux dossiers dont vous avez hérité à votre arrivée, il y a celui de la pointe de la Jonction. Aujourd'hui, le site anciennement exploité par les Transports publics genevois (TPG) est vide. De nombreux projets ont été proposés, notamment par les habitants du quartier. Par considération pour leur engagement et tout le travail fourni, pouvez-vous communiquer des éléments d'information sur le futur de ces lieux ou le cas échéant un échéancier qui nous permettrait de savoir sur quelle année on se projette?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je saisis l'occasion pour vous souhaiter un joyeux anniversaire... (*Applaudissements.*) Je demande à M^{me} Maryelle Budry de se préparer pour la prochaine question. Madame Perler...

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Rapidement... C'est un dossier qui est évidemment crucial, vous avez tout à fait raison, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif s'en est bien sûr inquiété et donc, étant donné que ce dossier est traité par le département que je préside, je m'en suis immédiatement occupée. J'ai rencontré quelques délégués du Forum Pointe de la Jonction qui souhaitent un aménagement pour le parc de la pointe de la Jonction mais aussi pour le site des TPG qui, comme vous l'avez souligné, s'est maintenant libéré.

Je traite ce dossier conjointement avec M^{me} Barbey-Chappuis et M. Gomez en délégation à l'aménagement et nous avons fait des propositions au Forum Pointe de la Jonction. Nous avons rendez-vous tout prochainement pour examiner de quelle manière ces halles des TPG pourraient nous être octroyées par l'Etat de Genève. Nous avons encore des séances tout prochainement. Je dirais que nous avons un contact en présentiel ou en visioconférence à peu près tous les mois et demi, deux mois; sinon nous communiquons par échanges de mails ou par téléphone.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je demande à M^{me} Brigitte Studer de se préparer pour la prochaine question. Madame Paule Mangeat, posez votre question...

M^{me} Paule Mangeat (S). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Le médecin cantonal a interdit aux employés du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) de manger avec les enfants du parascolaire pour raisons sanitaires. Ces employés touchent des salaires de 1200 à 2700 francs par

mois et ont bénéficié d'une prime de 200 francs par employé pour la période du 15 novembre 2020 au 15 janvier 2021 afin de couvrir les repas qu'ils doivent financer eux-mêmes. Cette prime ne sera pas renouvelée. Ma question est la suivante: pour quelles raisons cette prime n'est-elle pas maintenue alors que l'interdiction du médecin cantonal est encore en force?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Je ne peux vous répondre maintenant. Nous vous répondrons ultérieurement. Nous poserons la question au GIAP et les représentants de la Ville de Genève qui sont au sein du GIAP, principalement M^{me} Kitsos, s'enquerront certainement de cette information. Nous reviendrons auprès de vous pour vous donner une réponse circonstanciée, mais je ne peux malheureusement pas vous répondre maintenant.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je demande à M^{me} Christel Saura de se préparer pour la prochaine question. Madame Studer, vous pouvez poser votre question.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse au conseiller administratif, M. Gomez. Elle concerne aussi M^{me} Perler. Elle porte sur le projet d'aménagement futur de la rade. Pour rappel, à la suite d'un concours d'idées, une large consultation d'associations d'usagers, de riverains et de professionnels avait été faite. Des groupes de travail Canton et Ville traitent de différents aspects. Il a ainsi été proposé d'égaliser le nombre d'arbres en symétrie côté Eaux-Vives et Pâquis, c'est-à-dire de planter côté Pâquis mais d'en enlever côté Eaux-Vives. Alors que vous annoncez la volonté d'augmenter le nombre d'arbres en Ville de Genève, allez-vous vraiment maintenir ce projet d'abattage? De manière plus générale, comment le nouveau Conseil administratif travaille-t-il sur ce projet d'aménagement futur de la rade?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Madame Studer, je dois vous dire que ni moi ni mes collègues n'avons entendu parler d'un projet d'abattage d'arbres autour de la rade. Je me réjouis que vous me donniez plus d'informations en aparté afin de pouvoir vous confirmer ou infirmer ce que vous avancez.

D'une manière générale, le projet de valorisation de la rade est toujours en cours. La délégation à l'aménagement s'y est attelée depuis le mois de juin, c'est un des nombreux projets qui nous tiennent à cœur. Nous avons commencé par

étudier – comme ce Conseil municipal l’a demandé – la question de la passerelle du Mont-Blanc et s’ensuivront naturellement d’autres projets. Il y a par exemple la pétition P-426 de l’association «A l’eau Wilson». Nous avons aussi des négociations, comme ce Conseil municipal l’a demandé lors d’un vote en tout début de législature, pour que la Ville de Genève reprenne la gestion de la plage des Eaux-Vives. Je vous l’accorde, le travail ne manque pas, mais nous y travaillons assez efficacement, je dois dire.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Madame Budry, vous pouvez poser votre question.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ma question est également pour M^{me} Perler, c’est une question d’aménagement. On aménage en ce moment de nouveaux chemins piétonniers, et nous nous en réjouissons. Il est un sentier très joli en pleine nature qui est malheureusement plutôt périlleux. C’est le chemin qui longe l’Arve entre l’avenue de la Roseraie et le pont du Val-d’Arve, juste en dessous du quartier de Champel. Comme il est en dehors de toute circulation, il est assez emprunté en ce moment comme promenade pédestre solitaire. Il est plutôt périlleux en effet car certains passages très accidentés plongent directement dans l’Arve. Ne pourrait-on pas l’aménager un minimum afin de le rendre plus praticable, par exemple en mettant quelques barrières et poignées de sécurité aux endroits dangereux? (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement. Je demande à M. Omar Azzabi de se préparer pour la prochaine question et je passe la parole à M^{me} Christel Saura.

M^{me} Christel Saura (S). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question concerne également le parking Clé-de-Rive et s’adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Le 23 juin dernier, notre Conseil municipal acceptait à une confortable majorité la résolution R-268 par laquelle il déclarait qu’en tant qu’organe délibératif de la Ville de Genève il s’opposait «à ce projet de parking du siècle passé».

La campagne de votation sur cet objet bat son plein. Nous voyons apparaître beaucoup de contrevérités, notamment sur le site internet du promoteur du projet, la société Parking Clé-de-Rive SA. Ainsi, il affirme que la Ville de Genève est son principal partenaire mais ne fait nulle mention de cette résolution. En conséquence, j’adresse au Conseil administratif les questions suivantes:

le Conseil administratif a-t-il transmis au promoteur la résolution R-268 votée par notre Conseil, comme le stipulait expressément la deuxième demande de cette résolution? Deuxièmement, le Conseil administratif entend-il communiquer officiellement sur le vote de cette résolution, notamment par le biais d'un communiqué de presse? (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, oui, conformément à la demande de votre Conseil municipal, le Conseil administratif a transmis la résolution R-268 à la société Parking Clé-de-Rive SA, avec une lettre d'accompagnement.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Je demande à M. Yves Herren de se préparer pour la prochaine question. Je demande également aux conseillers municipaux et conseillères municipales de se rapprocher du micro lorsque vous parlez. Monsieur Omar Azzabi, à vous la parole...

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse au Conseil administratif *in corpore*. Dimanche dernier, nous apprenions par le biais du Collectif de soutien aux sans-papiers que le Corps des gardes-frontière avait intensifié les contrôles d'identité, l'arrestation et la notification des personnes décrites comme étant des sans-papiers.

Nous apprenions également de la part des Colis du cœur, alors que la Ville de Genève dépense plusieurs centaines de milliers de francs chaque année pour les distributions alimentaires, que les distributions à Thônex seraient interrompues en raison de ces contrôles. Hormis la lettre adressée par le Conseil administratif au Conseil fédéral à laquelle les Verts s'associent pleinement, les autorités de la Ville de Genève comptent-elles également s'adresser aux autorités cantonales afin de questionner ces opérations des gardes-frontière et leur demander de faciliter les distributions alimentaires, mission humanitaire imputée à l'Etat de Genève?

M. Sami Kanaan, maire. Effectivement, le Conseil administratif – et je répons en l'absence de M^{me} Kitsos qui a suivi ce dossier de très près – a immédiatement été informé de cette situation. Il y a d'abord eu des informations contradictoires. En fait, vous auriez pu commencer par la fin, à savoir que les Colis du cœur ont arrêté de faire des distributions à Thônex parce que c'est trop proche de la frontière. Les gardes-frontière qui répondent à la Confédération, pas au Canton, ont en effet intensifié les contrôles depuis quelques semaines à la frontière en général, y compris dans les transports publics, trams et Léman

Express. Par conséquent, des personnes qui allaient à la distribution alimentaire ont été contrôlées du fait du hasard géographique des lieux, ce qui les a rendues évidemment très nerveuses par rapport à la situation en Suisse.

Nous avons réagi. Nous avons fait un communiqué de presse dimanche après-midi après la conférence de presse des collectifs de soutien aux sans-papiers. Nous avons également écrit une lettre au président de la Confédération pour attirer son attention sur le fait qu'il ne faut en aucun cas menacer ces populations déjà fortement précarisées ni rendre ces distributions alimentaires difficiles.

Nous avons pris acte de la décision des Colis du cœur qui cherchent d'autres solutions. Vous savez à quel point la Ville de Genève est extrêmement engagée depuis le début; elle met à disposition depuis des mois la salle communale du Palladium, entre autres. Nous avons été parmi les premiers à soutenir les organisations non gouvernementales et nous espérons que le Canton s'investira encore plus dans ce domaine qui relève a priori aussi de ses compétences.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je demande à M^{me} Michèle Roulet de se préparer pour la prochaine question. Monsieur Yves Herren, à vous la parole...

M. Yves Herren (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis en charge du domaine public. Cela concerne le parking... (*exclamations*), exactement la partie supérieure du parking de la plaine de Plainpalais qui accueille régulièrement les marchés actuellement autorisés ainsi que le marché aux puces, qui est suspendu.

Il y a une petite liste de produits non alimentaires permis à la vente; il y a pas mal de produits très différents... Cette liste est évidemment issue de l'ordonnance fédérale Covid-19. Est-ce qu'il est éventuellement possible de rouvrir le marché aux puces pour redonner en peu de gaieté à cette ville en faisant en sorte qu'ils sélectionnent parmi leurs articles ceux qu'il serait possible de vendre selon cette liste? Cela permettrait qu'il y ait une petite activité puisqu'il semble qu'il y ait quand même quelque chose à faire là-dessus.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour votre question. Je vous confirme que la Ville de Genève a utilisé au maximum la marge de manœuvre que lui laissait l'ordonnance fédérale pour les marchés. Nous avons d'ailleurs travaillé en collaboration avec les associations de marchands. Il n'y a pas de possibilité d'être plus souple par rapport aux articles qui sont vendus sur ces marchés. Ça concerne

essentiellement les denrées alimentaires, et il y a notamment les fleuristes qui peuvent encore vendre leurs produits, sous réserve bien entendu du respect des plans de protection. Nous avons vraiment utilisé la marge de manœuvre au maximum, nous ne pouvons pas faire plus sans nous mettre en porte-à-faux avec l'ordonnance fédérale. Je rajoute encore un point... Comme l'inspecteur Columbo, ça me vient après...

Il y a la question de la gratuité des taxes pour les marchés. Elle a été octroyée il y a dix jours jusqu'à la fin du mois de juin. Les marchands qui ont dû fermer parce qu'ils ne pouvaient pas vendre certains articles ont bénéficié de la gratuité des taxes sur le domaine public.

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

La présidente. Merci. La parole est à M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis. Elle est courte et concerne Geneva Lux, ce festival qui a eu beaucoup de succès. Comment se fait-il que ce festival ait été limité à la période allant du 22 au 31 décembre? Pourrait-on imaginer, puisque ce sont surtout les installations qui doivent coûter cher, que ce festival puisse durer plus longtemps lors de la prochaine édition dont on espère qu'elle existera?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. En premier lieu, je me réjouis que les gens aient eu beaucoup de plaisir à profiter de ce festival, qui est le seul qui a pu se dérouler. Vous dire aussi que, lorsque nous avons commencé à travailler sur ce festival l'été dernier, c'était un peu un pari à vrai dire que d'engager des montants financiers sans savoir s'il pourrait être maintenu malgré le contexte sanitaire d'aujourd'hui. Ça a été un pari gagnant, et je m'en réjouis mais c'est vrai qu'à l'époque nous avons surtout à cœur de pouvoir le maintenir; nous n'avons pas imaginé d'en prolonger la durée. Il se déroule d'ailleurs depuis plusieurs années sur dix jours.

Il y a deux raisons qui ont présidé à l'époque à cette durée de dix jours. La première, c'est que les œuvres sont relativement fragiles. Elles sont sur le domaine public, soumises notamment aux intempéries... L'objectif des dix jours, c'était donc de faire en sorte qu'elles ne soient pas trop endommagées par les éléments extérieurs. Le deuxième élément, c'était de maintenir une

ambiance festival. Si on allonge trop la durée de l'événement, on perd un peu cette ambiance festival. Cela étant, je vous rejoins sur le fait que ça vaudrait peut-être la peine de le prolonger d'une semaine, car cela permettrait d'avoir un week-end supplémentaire. J'ai d'ailleurs demandé aux services d'analyser cette possibilité, et nous regarderons ça pour l'année prochaine. Je vous remercie pour votre question.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Monsieur le conseiller administratif, le Conseil municipal a voté le projet de délibération PRD-284 où il était clairement admis que l'aide de la Ville de Genève pour les petits commerçants et les indépendants serait subsidiaire. Qu'en est-il de la situation au niveau du Canton puisque cette aide doit être subsidiaire, je le rappelle?

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale. Il en est qu'on se doit de respecter ce qui a été voté par ce Conseil municipal. Nous sommes en train de clarifier ce point dans la mise en œuvre, qui prend le temps qui était escompté. Il faut compter un certain temps pour la mise en œuvre de cette mesure... Il est clair que pour nous cette aide vient en complément aux aides de la Confédération – encore faut-il qu'elles arrivent, et c'est ce dont a besoin le tissu économique... – ainsi que celles à fonds perdus du Canton. Là il n'y a pas de points à clarifier car le Canton a également parlé de subsidiarité. Je ne peux pas vous en dire plus en ce moment, mais nous, nous tenons à respecter la volonté du Conseil municipal qui a accepté ce projet de délibération, à savoir que nous venons en subsidiarité aux mesures fédérales et cantonales.

La présidente. Merci. Je vais passer aux renvois directs des objets du Conseil administratif. Je vous explique la procédure puisque nous n'avons pas de système de vote automatique. Les listes de présence ont bien tourné et les personnes qui seraient arrivées après ont bien pu s'inscrire? Tout va bien alors... sinon votre vote ne serait pas comptabilisé. Au lieu de voter oui, non, abstention, je ferai voter pour chacune des trois propositions l'acceptation puis le refus puis l'abstention et il s'agira de vous lever si vous désirez voter oui, respectivement non et abstention.

- 5. Proposition du Conseil administratif du 13 janvier 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 10 786 500 francs, 6 000 000 de francs net, recettes déduites, soit:**
- 4 718 700 francs destinés à des travaux dans divers bâtiments du patrimoine financier pour la suppression du mazout pour le chauffage, ainsi que l'assainissement des éclairages et luminaires des parties communes et parkings, dont à déduire une participation de 1 468 700 francs du Fonds énergie des collectivités, soit 3 250 000 francs net;**
 - 6 067 800 francs destinés à des travaux dans divers bâtiments du patrimoine administratif et public pour la suppression du mazout pour le chauffage, ainsi que l'assainissement des éclairages et luminaires, dont à déduire une participation de 3 317 800 francs du Fonds énergie des collectivités, soit 2 750 000 francs net (PR-1443).**

Introduction

La Ville de Genève a clairement exprimé en 2020 sa très forte volonté d'apporter des réponses rapides et concrètes aux problématiques liées à l'urgence climatique: à travers notamment, les décisions du Conseil administratif du 5 février déclarant l'urgence climatique, et du 2 mai de signer la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie», ainsi que l'acceptation le 15 mai par le Conseil municipal de la résolution R-242, «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!».

Ces attentes et décisions exprimées également au niveau cantonal ont contribué à ce que le nouveau plan directeur des énergies 2020-2030 fixe des objectifs plus ambitieux, à savoir atteindre une société à 2000 watts et la neutralité carbone en 2050 sans nucléaire, avec un objectif intermédiaire de réduction des gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030.

La Ville de Genève mène une politique énergétique volontariste depuis de nombreuses années. Consciente des changements importants à conduire dans le domaine des énergies, elle a engagé sa transition énergétique en 2006, en adoptant une stratégie générale intitulée «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage de ses bâtiments, ainsi qu'en 2011 une stratégie en matière d'électricité, intitulée «Consommer moins ET produire mieux».

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
Proposition: travaux d'assainissement énergétique
des bâtiments du patrimoine financier

5165

Dans ce contexte d'«urgence climatique» la présente proposition vise à accélérer et renforcer les programmes d'actions déjà engagés et à atteindre à très court terme, d'ici à 2024, les deux objectifs suivants:

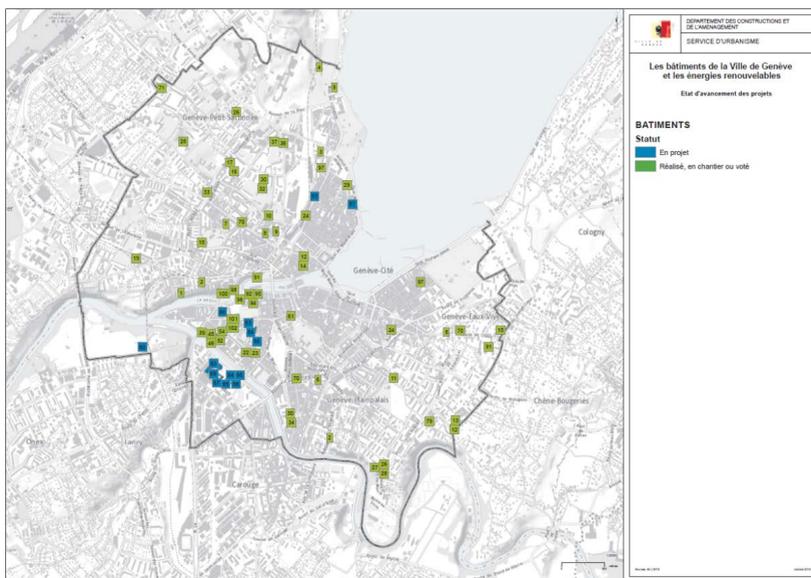
1. supprimer totalement le mazout pour la production de chaleur des bâtiments de la Ville de Genève;
2. assainir les luminaires et généraliser les systèmes de détection pour l'éclairage des parties communes des écoles, immeubles de logements et bâtiments administratifs.

La présente demande de crédit est décomposée en deux parties.

1. Supprimer totalement le mazout pour la production de chaleur des bâtiments de la Ville de Genève

Exposés des motifs

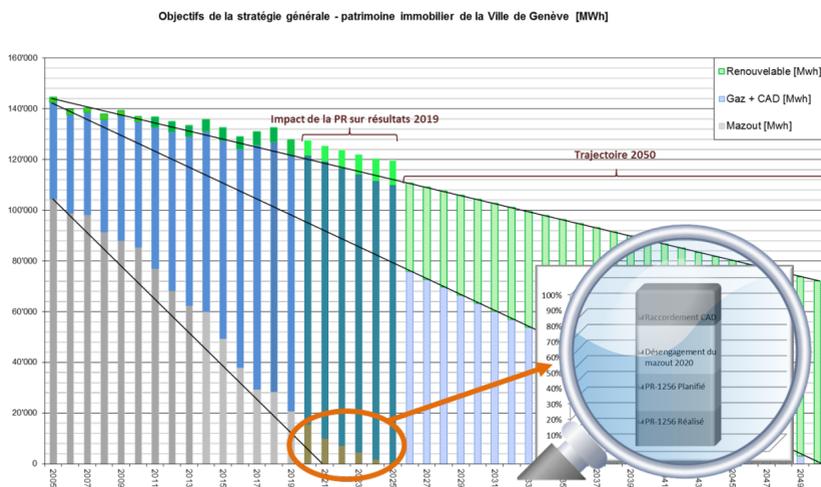
La mise en œuvre depuis 2006 de la stratégie pour les besoins en chaleur de ses bâtiments «100% renouvelable en 2050» et de son plan d'actions associé met en évidence que les différents objectifs élaborés sont atteignables, et qu'il convient de procéder par étapes.



SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
 Proposition: travaux d'assainissement énergétique
 des bâtiments du patrimoine financier

Aujourd'hui, les différentes interventions sur le parc immobilier de la Ville de Genève permettent à près d'une centaine de bâtiments d'avoir ou d'être en passe de réaliser leur transition vers les énergies renouvelables, soit parce qu'ils disposent de leur propre production d'énergies renouvelables, soit parce qu'ils sont raccordés à un réseau de chauffage à distance (CAD), prévu, selon le plan directeur cantonal (PDCn) des énergies 2020-2030, d'être alimenté à 80% par des énergies renouvelables en 2030.

Ces résultats sont certes appréciables et encourageants. Ils ne sont toutefois pas suffisants pour atteindre l'ensemble des objectifs de transition.



Ce graphique illustrant la trajectoire à 2050 que la Ville de Genève s'est fixée, montre l'évolution attendue des consommations de chaleur de son patrimoine bâti, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Le profil 2019, ci-dessus, met en évidence une diminution considérable de la dépendance de la Ville de Genève au mazout depuis 2005, où le mazout couvrait 72% des besoins de chaleur du patrimoine municipal, par une diminution spectaculaire au profit du gaz essentiellement dans un premier temps. Le mazout ne couvre en 2019 plus que 16% des besoins.

Nous pouvons distinguer et préciser deux premières périodes et étapes-clés:

Première période: 2005-2024: suppression totale du mazout

Dans cette perspective, le Conseil administratif a adopté le 12 avril 2017 un plan d'actions pour désengager la Ville de Genève du mazout d'ici 2022, accepté par le Conseil administratif le 12 avril 2017, et qui prévoyait de supprimer 77% de la consommation résiduelle annuelle de mazout. La première phase, liée à la demande de crédit de la proposition PR-1256, comprenant 19 chaufferies, a été votée le 16 mai 2018, est en cours de réalisation.

Il est proposé aujourd'hui d'aller plus loin et de supprimer totalement le mazout, y compris pour les derniers bâtiments de taille plus modeste, de manière à mettre un terme, en moins d'une génération, à notre dépendance au mazout.

Durant cette première période, une solution de chauffage majoritairement, voire intégralement renouvelable aura pu être mise en œuvre pour près d'une centaine de bâtiments.

Pour les autres, nous avons analysé systématiquement les possibilités de supprimer le mazout lors des programmes successifs de rénovation des chaufferies vétustes: bois (pellets ou bois déchiqueté), pompe à chaleur (PAC), raccordement au réseau de CAD.

A défaut, nous avons proposé un transfert vers le gaz naturel, considéré alors comme «énergie de transition». Cette solution d'attente constitue toutefois une étape intermédiaire pertinente. D'une part, parce qu'elle réduit à court terme les émissions de CO₂ de 20% et, d'autre part, parce qu'elle permet, en assainissant des chaufferies vétustes, de sécuriser la fourniture de chaleur des bâtiments, dans l'attente notamment de la disponibilité d'une solution de CAD renouvelable à venir sur le territoire de la Ville de Genève.

Deuxième période: 2020-2030: suppression progressive du gaz transitoire et déploiement massif des infrastructures CAD-80% renouvelable sur le territoire de la Ville de Genève, biogaz ou autres solutions alternatives locales (géothermie, bois...)

Un transfert beaucoup plus massif des bâtiments vers de la chaleur renouvelable va pouvoir s'opérer sur la période 2020-2030, au fur et à mesure de la réalisation et de la mise en service par les Services industriels de Genève (SIG) des infrastructures de production et de distribution de chaleur renouvelable dans les zones denses du Canton.

Les SIG, en tant que bras industriel du Canton, ont d'ores et déjà défini et validé un plan d'investissements pour le déploiement de la première phase de ces

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
Proposition: travaux d'assainissement énergétique
des bâtiments du patrimoine financier

réseaux structurants pour un montant de plus d'un milliard trois cent millions de francs d'ici 2030.

Pour ce faire, des processus de planification et de réalisation mieux coordonnés de ces infrastructures entre les SIG, la Ville de Genève et le Canton sont en train de se mettre en place.

La présente demande de crédit permettra de réaliser et clore cette première étape de 2005 à 2024, en supprimant de manière exhaustive le solde des chaufferies propriétés de la Ville de Genève fonctionnant au mazout, soit 63 installations, tous patrimoines confondus (quatorze sont d'ores et déjà prévues d'être supprimées dans le cadre d'opérations globales planifiées sur les bâtiments, quatre villas, acquises par la Ville pour le développement d'un plan localisé de quartier (PLQ) seront démolies à brève échéance, 45 chaufferies sont prévues d'être rénovées dans le cadre de ce crédit).

Ces 45 chaufferies au mazout seront transformées, selon les meilleures opportunités disponibles pour fournir une solution de chaleur renouvelable pour douze d'entre elles, dont quatre avec PAC, deux avec chaudières aux pellets, six sous-stations raccordées à un réseau CAD. A défaut, pour les 33 autres, elles seront équipées de chaudières à gaz.

Voici le détail, pour chaque bâtiment, des solutions proposées et du planning intentionnel de mise en œuvre, selon les perspectives prévues à ce jour pour les bâtiments concernés.

Elles sont susceptibles d'être adaptées en fonction d'opportunités nouvelles, de raccordement à un réseau CAD renouvelable notamment, qui pourraient émerger ultérieurement, mais également de stratégies d'une certaine envergure sur l'évolution de certains sites, comme la Bibliothèque publique universitaire, dont l'extension fera prochainement l'objet d'un concours.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
Proposition: travaux d'assainissement énergétique
des bâtiments du patrimoine financier

5169

Suppression du mazout/solution de substitution

Perspective de développement CAD à dix à quinze ans		<i>Nouveau vecteur énergétique</i>			
Patrimoine financier (PF)	Période des travaux*	BOIS	CAD	PAC	GAZ
Villereuse 3-5-7	2021-2022				X
Frontenex 58	2021-2022				X
Sécheron 3-5	2021-2022				X
Montchoisy 15	2021-2022				X
Lombard 5	2021-2022				X
Châtelaine 50	2021-2022				X
Voltaire 9	2022-2023				X
Bautte 16	2022-2023				X
Adhemar-Fabri 4	2022-2023				X
Tranchée 2 - Claparède	2022-2023				X
Vieux Billard 25	2022-2023		X		
Bâle 26	2023-2024				X
Villa Soret 23	2023-2024			X	(X)
Villa Trait d'Union 8	2023-2024			X	(X)
Châtelaine 43 - Cour - Uwv	2023-2024		X		
Châtelaine 43 - Sports et Ateliers	2023-2024		X		
Impératrice 10-12	2024-2025				X
Henri Blanvalet 9	2024-2025				X
Carouge 40	2024-2025				X

Patrimoine administratif (PA)	Période des travaux*	BOIS	CAD	PAC	GAZ
Salle communale de Plainpalais	2021-2022				X
Ecole James-Fazy	2021-2022				X
Musée Ariana	2021-2022				X
Bibliothèque Publique Universitaire	2021-2022		X		
Bornaches Tunnel	2021-2022	X			
Ecole Trembley 1	2022-2023		X		
Centre sportif Bout-du-Monde Stade	2022-2023				X
Ecole Carl-Vogt	2022-2023				X
Villa Calandrini (Maison de la créativité)	2022-2023				X
Ecole Beaulieu	2022-2023				X
Loge Cimetière Petit-Saconnex - Briquet 5	2022-2023			X	(X)
Maison de Naissance - Chatelet 3	2022-2023				X
SIS Plainpalais	2022-2023		X		
Ecole Croupettes Primaire	2023-2024				X
Crématoire Atelier	2023-2024				X
Pont-d'Arve 35	2023-2024				X
Peschier 32	2023-2024				X
Crèche de Champel - Bout-du-Monde 4bis	2023-2024				X
Bout-du-Monde 4	2023-2024				X
Plantaporrêts 2-4	2023-2024				X
Ecole Ferdinand-Hodler	2024-2025				X
Crèche Pré-Picot - Plateau Frontenex 11	2024-2025				X
Dépôt SEVE Colombettes 27	2024-2025			X	(X)
Pavillon Plantamour - Lausanne 112	2024-2025				X
Villa Plantamour - Lausanne 114	2024-2025				X
Colonie de Genolier	2024-2025	X			

*Planification estimative sous réserve du délai du vote du crédit

A noter que la planification des réseaux de chaleur renouvelable évolue beaucoup. Si des opportunités nouvelles devaient se présenter, en matière de raccordement de CAD notamment, nous serons en mesure de les saisir, les montants prévus pour une rénovation de chaufferie sont généralement plutôt supérieurs à ceux d'un raccordement CAD.

Ce programme permettra:

- la suppression du dernier million de litres de mazout par an nécessaires au chauffage des bâtiments;
- une réduction de 1390 tonnes de CO₂, soit de 5,2%, les émissions du parc des chaufferies de la Ville de Genève;
- de rénover et sécuriser des installations généralement vétustes;
- de diminuer l'importante charge de travail induite par le suivi et l'exploitation des installations fonctionnant au mazout.

Programme et descriptif des travaux

Transformation de six chaufferies en sous-stations raccordées à un réseau de CAD

Les travaux prévoient:

- le démontage et l'évacuation des chaudières, appareils et armatures existants;
- le pompage et le transfert du mazout existant;
- la vidange, le dégazage et l'évacuation des citernes à mazout existantes;
- le raccordement au réseau de chaleur;
- l'installation des échangeurs et des systèmes de distribution;
- la fourniture et la pose des nouvelles armatures et appareillages nécessaires au bon fonctionnement des installations;
- la pose de nouveaux tableaux électriques comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires, ainsi que des systèmes de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée;
- la réalisation des cahiers d'appels d'offres et suivi des travaux.

Rénovation de 39 chaufferies, avec passage aux pellets (2), PAC (4) ou passage au gaz naturel (33)

Les travaux prévoient:

- le démontage et l'évacuation des chaudières, appareils et armatures existants;
- le pompage et le transfert du mazout existant;
- la vidange, le dégazage et l'évacuation des citernes à mazout existantes;
- la fourniture et la pose de nouveaux équipements de production de chaleur, conformes aux prescriptions définies par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir);
- le tubage en acier inoxydable des conduits de cheminées;

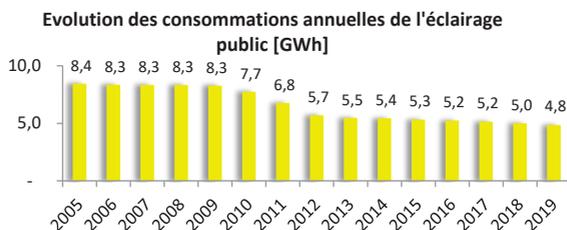
- la fourniture et la pose des nouvelles armatures et appareillages nécessaires au bon fonctionnement des installations;
- les travaux de raccordement et de maçonnerie pour amener le gaz du réseau SIG à l'appareil de chauffage;
- le cas échéant la construction (ou transformation des citernes) de silo à pellets de bois et leur raccordement au système de production de chaleur;
- le remplacement des chaudières, selon les cas, par une chaudière à gaz, une chaudière à pellets ou une PAC;
- la pose de nouveaux tableaux électriques comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires, ainsi que des systèmes de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée;
- la réalisation des cahiers d'appels d'offres et le suivi des travaux.

Les bâtiments et chaufferies concernés sont détaillés dans le paragraphe de l'estimation des coûts.

2. Assainir les luminaires et généraliser les systèmes de détection pour l'éclairage des parties communes des écoles, immeubles de logements et bâtiments administratifs

Exposé des motifs

Parallèlement à la stratégie «100% renouvelable», la Ville de Genève a également adopté en 2011 une stratégie en matière d'électricité, intitulée «Consommer moins ET produire mieux». Elle prévoit notamment différents axes de réduction des consommations d'électricité. Une démarche spécifique a été engagée en matière d'éclairage public qui a permis de diminuer les consommations d'électricité de 3,5 GWh/an, soit près de 42% en dix ans.



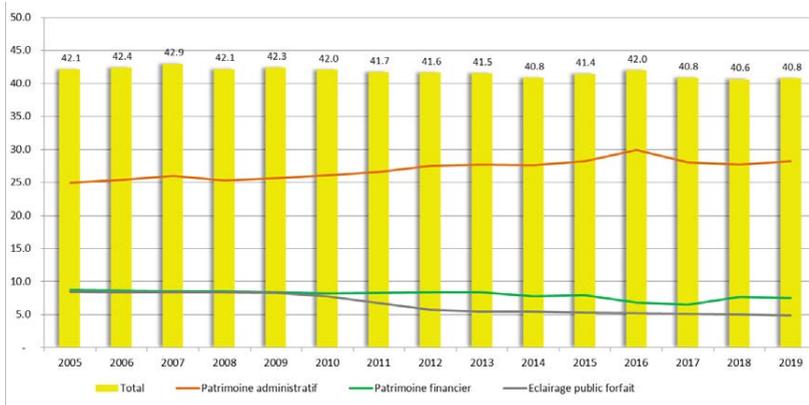
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
 Proposition: travaux d'assainissement énergétique
 des bâtiments du patrimoine financier

De même, des programmes pour réduire les consommations d'électricité des bâtiments, notamment en assainissant leurs éclairages, ont été engagés et mis en œuvre.

Cette deuxième partie de la présente proposition vise à renforcer et à accélérer ces programmes en ciblant les éclairages des parties communes de 111 immeubles locatifs, de 14 écoles et sept bâtiments administratifs de la Ville de Genève.

Pour le patrimoine financier (PF), les mesures prévues consistent à changer les luminaires actuels par une installation systématique de LED, couplés à des détecteurs de présence. Il a été constaté que ces dispositifs de détecteurs de mouvement accroissaient également considérablement le sentiment de sécurité des usagers.

Pour le patrimoine administratif (PA) et notamment les écoles, les mesures visent à l'installation de luminaires à hautes performances énergétiques commandés par des détecteurs de présence dans les couloirs et sanitaires.



A noter que les exigences réglementaires en matière d'efficacité énergétique des éclairages évoluent actuellement de manière importante, avec des interdictions d'anciennes technologies au profit des LED planifiées à court terme, avec des échéances dès 2021 et 2023. Les solutions d'éclairage mises en œuvre dans le cadre de cette proposition intègrent bien sûr ces nouvelles exigences.

Ce programme permettra une réduction de la consommation électrique globale du patrimoine bâti d'environ 0,8 GWh d'ici trois ans, soit une économie annuelle d'environ 162 000 francs.

Programme et descriptif des travaux

Eclairage des communs d'immeubles locatifs (111 objets)

Les travaux prévoient le remplacement des éclairages des parties communes des immeubles locatifs (paliers, sous-sol et parkings) par des luminaires à haute performance énergétique, équipés de détecteurs de présence et/ou de sonde de luminosité selon le dispositif ECO21.

Le principe adopté consiste au remplacement «1 pour 1», des luminaires afin de ne pas engendrer de travaux complémentaires tels que peinture, installations électriques apparentes ou modification de plafond.

Depuis 2004, 161 immeubles ont été traités totalement ou partiellement avec ce dispositif, soit 52% du parc locatif.

Nous proposons dans le cadre de cette proposition de traiter le solde des immeubles du PF, soit 111 immeubles.

Cette opération, d'un montant d'environ 1,1 million de francs, engendrera des économies annuelles d'environ 500 MWh/an d'électricité et de 99 000 francs.

Eclairage des bâtiments administratifs et publics, parties communes, transformation des luminaires sur pieds et limitations des pertes en veille.

Installation de luminaires efficaces et de détecteurs de présence afin de réduire la consommation d'électricité jusqu'à 40% (pour les parties communes) et transformation des luminaires sur pieds des locaux administratifs avec des sources LED et équipement des bureaux de matériels permettant de limiter les pertes par veille des équipements électriques.

Cette opération, d'un montant de 200 000 francs, concernera cinq immeubles du PA. D'un temps de retour d'une dizaine d'années, elle engendrera des économies annuelles d'environ 100 MWh/an d'électricité et de 21 000 francs.

Eclairage des couloirs et sanitaires des écoles

A ce jour, 75% des couloirs et sanitaires des écoles sont équipés de détecteurs de mouvement et 8% sont équipés de luminaires à hautes performances énergétiques (LED).

Nous proposons une première phase de travaux, pour un montant de 800 000 francs, qui comprendra la pose systématique de détecteurs de présence dans les couloirs et sanitaires qui ne sont pas encore équipés (20 écoles) et par la mise en place de luminaires à hautes performances énergétiques dans les couloirs et les sanitaires des écoles qui permettent un échange standard.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
Proposition: travaux d'assainissement énergétique
des bâtiments du patrimoine financier

Le principe adopté consiste au remplacement «1 pour 1» des luminaires afin de ne pas engendrer de travaux annexes tels que peinture, installations électriques apparentes ou modification de plafond.

Cette opération, d'un montant de 800 000 francs, engendrera des économies annuelles d'environ 200 MWh/an d'électricité et de 42 000 francs.

Obligations légales et de sécurité

En matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est doté d'outils législatifs particuliers. On peut citer principalement:

- la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983.

La LPE est la norme principale en matière de protection d'environnement dont découle:

- l'OPAir.

L'OPAir impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

A Genève, ce sont la loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée (L 5 25-1981) et son règlement d'application (L 5 25.01-1982) qui intègrent les prescriptions et les valeurs limites définies dans l'OPAir, règlement cantonal de protection de l'air (K 1 70.08 de 2002) et plan de mesures pour l'amélioration de la qualité de l'air à Genève (2003-2010).

Le cadastre des émissions polluantes, tel qu'élaboré dans le cadre de ces deux documents, indique que le territoire de la Ville de Genève est en grande partie en zone d'immissions excessives et est, de ce fait, soumis à des restrictions et obligations supplémentaires.

- La loi et l'ordonnance fédérale sur l'énergie (LEn 1998, OEn 1998).
- La loi cantonale sur l'énergie (L 2 30-1986) et son règlement d'application (L 2 30.01-1988, modifié en août 2010).
- La loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO₂ (ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO₂).

La Ville de Genève a signé une convention d'objectifs avec la Confédération, par le biais de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc) afin d'être exemptée de la taxe CO₂, et en contrepartie de laquelle elle doit réduire ses émissions en fonction des objectifs fixés.

Adéquation à l'Agenda 21

La Ville de Genève a pris de nombreux et importants engagements en matière de politique énergétique et climatique, déjà énoncés en préambule. L'intégralité des propositions de la présente demande de crédit vise, à court terme, à réduire de manière significative l'empreinte climatique de la Ville: suppression de 1390 tonnes de CO₂, diminution des consommations d'électricité d'environ 800 MWh, amélioration de la qualité de l'air et indépendance totale au mazout pour le patrimoine bâti municipal.

Estimation des coûts

Transformation chaufferies mazout et raccordement au CAD

N°	Bâtiments et chaufferies du PF	Fr. HT
1	Châtelaine 43 - cour	230 000
2	Châtelaine 43 - sports et ateliers	205 000
3	Vieux-Billard 25	65 000
	Mise à niveau des installations de régulation MCR des bâtiments raccordés au CAD	<u>100 000</u>
	Total	<u>600 000</u>

N°	Bâtiments et chaufferies du PA	Fr. HT
4	Bibliothèque de Genève BGE ¹	270 000
5	SIS Plainpalais	75 000
6	Ecole Trembley 1	258 000
	Mise à niveau des installations de régulation MCR des bâtiments raccordés au CAD	<u>50 000</u>
	Total	<u>653 000</u>

Rénovation de 39 chaufferies, avec passage aux pellets (2), au gaz naturel (33), PAC (4)

N°	Bâtiments et chaufferies du PF	Fr. HT
1	Villereuse 3-5-7	220 000
2	Frontenex 58	168 000
3	Sécheron 3-5	167 000
4	Montchoisy 15	160 000
5	Lombard 5	181 000

¹ Ces travaux tiennent compte des perspectives d'évolution majeures du site, pour lesquelles de nombreux paramètres restent encore à définir. Si des opportunités nouvelles et plus pertinentes venaient à se présenter, ces travaux pourraient être tout ou partie modifiés, voire non réalisés.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
 Proposition: travaux d'assainissement énergétique
 des bâtiments du patrimoine financier

6	Voltaire 9	139 000
7	Bautte 16	140 000
8	Adhémar-Fabri 4	144 000
9	Tranchée 2 - Claparède	152 000
10	Impératrice 10-12	299 900
11	Bâle 26	126 900
12	Henri-Blancalet 9	121 900
13	Carouge 40	104 400
14	Châtelaine 50	74 400
15	Villa Soret 23	79 900
16	Villa Trait d'Union 8	69 600
Total		2 348 000

N°	Bâtiments et chaufferies du PA	Fr. HT
17	Salle communale de Plainpalais	203 000
18	Ecole James-Fazy	182 000
19	Musée Ariana	226 000
20	Ecole Croupettes Primaire	208 000
21	Ecole Ferdinand-Hodler	181 000
22	Centre sportif du Bout-du-Monde, Stade ¹	241 000
23	Crématoire de Saint-Georges, Atelier	285 150
24	Ecole Carl-Vogt	144 900
25	Pont-d'Arve 35	106 900
26	Plantaporrêts 2-4	119 900
27	Villa Calandrini (Maison de la créativité)	133 300
28	Ecole Beaulieu	163 400
29	Crèche Pré-Picot - plateau Frontenex 11	96 400
30	Peschier 32	74 400
31	Crèche de Champel - Bout-du-Monde 4bis	102 200
32	Bout-du-Monde 4	94 050
33	Dépôt SEVE Colombettes 27	120 900
34	Pavillon Plantamour - Lausanne 112	89 500
35	Loge cimetièrre Petit-Saconnex - Briquet 5	81 900
36	Maison de naissance - Châtelet 3	72 600
37	Villa Plantamour - Lausanne 114	182 900
38	Colonie de Genolier	350 000
39	Etablissement horticole des Bornaches, Tunnel	50 000
Total		3 509 400

¹ Ces travaux tiennent compte des perspectives d'évolution majeures du site, pour lesquelles de nombreux paramètres restent encore à définir. Si des opportunités nouvelles et plus pertinentes venaient à se présenter, ces travaux pourraient être tout ou partie modifiés, voire non réalisés.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
Proposition: travaux d'assainissement énergétique
des bâtiments du patrimoine financier

5177

Eclairage des communs d'immeubles du PF

N°	Bâtiment	Fr. HT
1	Avenir 34	14 000
2	Bâle 26	9 000
3	Bautte 16 / Malatrex 20	9 000
4	Beauregard 1/Saint-Léger 18	13 500
5	Calvin 2/Pélisserie 17	7 500
6	Cendrier 4, 6, 8, 10	17 500
7	Cercle 12	8 000
8	Chapelle 10	7 500
9	Charles-Giron 31,33	18 000
10	Cité 19	9 000
11	Clairière 5	6 000
12	Clos 20	8 500
13	Cornavin 1	7 500
14	Coulouvrenière 15/Volontaires (place)	8 000
15	Deux-Ponts 5,7, 29, 31, 33	45 000
16	Eaux-Vives 13, 80/Terrassière 1	16 500
17	Faucille 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10	46 500
18	Frontenex 2, 58/Eaux-Vives 7 (place)	15 000
19	Gares 21	9 000
20	Grand-Pré 11	40 000
21	Grand-Rue 26, 39/Puits-Saint-Pierre 8	16 500
22	Grottes 1, 5, 26, 30, 32	55 500
23	Jean-Antoine Gautier 18	9 000
24	Jean-Jacques-De-Sellon 4,6	18 000
25	Jean-Jaquet 9	10 500
26	Jean-Violette 17	6 000
27	Liotard 29	8 000
28	Lissignol 7,14	18 000
29	Louis-Favre 14, 23, 25, 27, 29, 33, 37, 41	112 500
30	Michel-Simon 7,9	40 000
31	Midi 1, 3, 5, 7, 9, 10	53 000
32	Montbrillant 4, 5, 30/Gares 31/Reculet 1	37 500
33	Navigation 8,36	13 500
34	Parc 14	4 500
35	Pellegrino-Rossi 5	9 000
36	Pépinière 2	9 000
37	Perron 17	9 000
38	Perron 5	9 000
39	Pont-d'Arve 7	27 500
40	Poterie 3,5	12 000

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
 Proposition: travaux d'assainissement énergétique
 des bâtiments du patrimoine financier

41	Prévost-Martin 19	6 000
42	Puiserande 2, 3, 4	27 000
43	Louis-Favre 12	19 000
44	Saint-Georges 3, 5, 65	39 000
45	Saint-Laurent 6,8	14 500
46	Savoises 11, 17	14 000
47	Rois 19	6 000
48	Servette 16, 36, 38/Chouet 6	39 000
49	Simon-Durand 2, 4	15 000
50	Simon-Goulart 2, 4	16 500
51	Simplon 3	6 000
52	Servette 18,20	37 000
53	Tour-de-Boël 6, 14	7 500
54	Vélodrome 4, 6, 10, 12, 14	52 500
55	Vieux-Billard 25	8 000
56	Villereuse 1	10 500
	Total	1 110 500

Eclairage des parties communes, transformation des luminaires sur pieds et limitations des pertes en veille des bâtiments PA

N°	Bâtiments administratifs	Fr. HT
1	Stand 25	33 000
2	Hôtel-de-Ville 5	50 000
3	Hôtel-de-Ville 4	44 000
4	CIF Etraz 128	45 000
5	Helvétique 29	28 000
	Total	200 000

Eclairage des couloirs et sanitaires des écoles

Liste des écoles sans détecteurs de présence

N°	Bâtiments administratifs (scolaires)	Fr. HT
1	Ecole des Allières 1	40 000
2	Ecole de Montchoisy	40 000
3	Ecole Pré-Picot	40 000
4	Ecole du XXXI-Décembre	40 000
5	Ecole des Vollandes	40 000
6	Ecole des Contamines BCD	40 000
7	Ecole Le-Corbusier	40 000
8	Ecole des Allobroges square	40 000
9	Ecole Hugo-de-Senger 1	40 000

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
 Proposition: travaux d'assainissement énergétique
 des bâtiments du patrimoine financier

5179

10	Ecole des Plantaporrêts	40 000
11	Ecole Cayla	40 000
12	Ecole des Franchises, annexe	40 000
13	Ecole Jardins-du-Rhône	40 000
14	Ecole des Cropettes	40 000
15	Ecole Necker	40 000
16	Ecole du Seujet	40 000
17	Ecole des Allobroges	40 000
18	Ecole des Eaux-Vives	40 000
19	Ecole Peschier	40 000
20	Ecole de l'Europe	40 000
Total		<u>800 000</u>

A noter que ces listes sont indicatives et peuvent fluctuer en fonction des acquisitions, des échanges, des démolitions, du nombre de bâtiments en cours de rénovation qui sont sortis des calculs et du nombre de bâtiments dont l'entretien est confié à d'autres entités ou services, ou à l'inverse récupérés. Les éventuels changements de stratégie d'entretien ou de nouvelles opportunités peuvent également intervenir.

Patrimoine financier: travaux de rénovation ou raccordement CAD de chaufferies vétustes/travaux d'assainissement des luminaires et généralisation des systèmes de détection pour l'éclairage des parties communes (délibération I)

	Fr.
Raccordement CAD PF	600 000
Rénovation chaufferies PF	2 348 000
Eclairages PF	<u>1 110 500</u>
I. Coût total des travaux HT	<u>4 058 500</u>
+ TVA 7,7%	312 500
II. Coût total de l'investissement (TTC)	<u>4 371 000</u>
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5%)	<u>218 600</u>
III. Sous-total	<u>4 589 600</u>
+ Intérêts intercalaires (1,25%, durée 48 + 6 mois)	129 100
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)	<u>4 718 700</u>
Recettes à déduire:	
Subvention Fonds énergie des collectivités publiques	-1 468 700
V. Total net du crédit demandé (TTC)	3 250 000

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
 Proposition: travaux d'assainissement énergétique
 des bâtiments du patrimoine financier

Patrimoine administratif: travaux de rénovation ou raccordement CAD de chaufferies vétustes/travaux d'assainissement des luminaires et généralisation des systèmes de détection pour l'éclairage des parties communes

	Fr.
Raccordement CAD PA	653 000
Rénovation chaufferies PA	3 509 400
Eclairages PA	<u>1 000 000</u>
I. Coût total des travaux HT	<u>5 162 400</u>
+ TVA 7,7%	397 500
II. Coût total de l'investissement (TTC)	<u>5 559 900</u>
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5%)	278 000
III. Sous-total	<u>5 837 900</u>
+ Intérêts intercalaires (1,75%, durée 48 + 6 mois)	229 900
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)	<u>6 067 800</u>
Recettes à déduire	
Subvention Fonds énergie des collectivités publiques	-3 317 800
V. Total net du crédit demandé (TTC)	2 750 000

Délai de réalisation

Les projets pourront débuter sitôt le délai référendaire écoulé et s'étendront sur une durée prévisionnelle de quatre ans, respectant ainsi la répartition financière programmée par le Conseil administratif.

Recettes-subventions

Une participation au Fonds énergie des collectivités d'un montant de 4 786 500 francs sera sollicitée.

Des demandes à des dispositifs d'aides financières, existants ou à venir (ProKiloWatt, par exemple), et dont les critères de sélection correspondent seront établies. Le cas échéant, les montants attribués réduiront d'autant la contribution finale du Fonds énergie des collectivités, dont les dotations sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Genève.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032

Délibération I (PF)

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif (page 62), sous les références:

- N° 012.810.08, «Travaux liés à la politique énergétique» pour un montant de 2 500 000 francs, dont à déduire une recette probable de 250 000 francs avec une date de dépôt annoncée en 2020.
- N° 012.810.12, «Travaux liés à la politique énergétique» pour un montant de 1 500 000 francs, dont à déduire une recette probable de 500 000 francs avec une date de dépôt annoncée en 2021.

Délibération II (PA)

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif (page 70), sous les références:

- N° 112.810.10, «Travaux liés à la politique énergétique» pour un montant de 2 000 000 francs, dont à déduire une recette probable de 250 000 francs avec une date de dépôt annoncée en 2020.
- N° 112.810.14, «Travaux liés à la politique énergétique» pour un montant de 1 500 000 francs, dont à déduire une recette probable de 500 000 francs avec une date de dépôt annoncée en 2021.

Budget de fonctionnement

La réalisation du présent programme engendrera un certain nombre de transferts et variations:

- le transfert des budgets relatifs aux achats de mazout vers ceux de gaz naturel dégagera une économie globale d'environ 25 000 francs, soit 6%;
- le transfert d'une énergie fossile à une énergie renouvelable (CAD) comportera une augmentation de tarification qui peut être de l'ordre de 10% à 70% selon les réseaux. A noter que la tarification de la chaleur renouvelable est un élément clé de la transition énergétique à Genève et que la Ville a spécifiquement demandé qu'une tarification cantonale économiquement accessible au plus grand nombre soit mise en place au plus vite par les SIG et le Canton. Pour les immeubles administratifs concernés, l'augmentation est estimée à environ 102 000 francs;
- une économie globale de 162 000 francs par an sur les budgets électricité de la Ville de Genève, soit 99 000 francs pour le PF et 63 000 francs pour le PA.

A noter également une économie conséquente à venir, sous forme d'une non-augmentation du budget, a priori dès 2022, de 292 000 francs par an suite à

5182

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
Proposition: travaux d'assainissement énergétique
des bâtiments du patrimoine financier

l'augmentation de la taxe sur le CO₂. Selon la votation du Conseil national du 23 septembre dernier, la taxe pourrait, dès 2022, passer à 210 francs la tonne.

Charges financières annuelles

Délibération I (PF)

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25%, se montera à 40 600 francs.

Délibération II (PA)

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de dix annuités, se montera à 294 300 francs.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibération I (PF)

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'énergie (ENE).

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale (GIM).

Délibération II (PA)

Le service gestionnaire du crédit est l'ENE.

Les services bénéficiaires sont les services utilisateurs des bâtiments concernés.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
 Proposition: travaux d'assainissement énergétique
 des bâtiments du patrimoine financier

5183

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
 planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Délibération I, travaux de rénovation et passage au gaz ou raccordement CAD de chaufferies vétustes et travaux d'assainissement des luminaires et généralisation des systèmes de détection pour l'éclairage des parties communes des bâtiments du patrimoine financier (PF).

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Passages au gaz PF	2 348 000	50%
Passages au CAD PF	600 000	13%
Eclairages PF	1 110 500	24%
Frais financiers	660 200	14%
Coût total brut du projet TTC	4 718 700	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit
 Service bénéficiaire concerné: Gérance immobilière municipale (GIM)

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
Electricité	-99 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	40 600	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	-58 400	

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dommages de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	58 400
--	---------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	842 700	262 700	580 000
2022	1 350 000	420 000	930 000
2023	1 326 000	413 000	913 000
2024	1 200 000	373 000	827 000
Totaux	4 718 700	1 468 700	3 250 000

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
Proposition: travaux d'assainissement énergétique
des bâtiments du patrimoine financier

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Délibération II, travaux de rénovation et passage au gaz ou raccordement CAD de chaudières vétustes et travaux d'assainissement des luminaires et généralisation des systèmes de détection pour l'éclairage des parties communes des bâtiments du patrimoine administratif (PA).

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Passages au gaz PA	3 509 400	58%
Passages au CAD PA	653 000	11%
Eclairages PA	1 000 000	16%
Frais financiers	905 400	15%
Coût total brut du projet TTC	6 067 800	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit
Service bénéficiaire concerné: Service de l'énergie (ENE)

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
Electricité	-63 000	
Energies de chauffage (passage au gaz)	-25 000	
Energies de chauffage (passage au CAD)	102 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	294 300	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	308'300	

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-308 300
---	-----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	942 800	515 000	427 800
2022	1 800 000	985 000	815 000
2023	1 800 000	985 900	815 000
2024	1 525 000	832 800	692 200
Totaux	6 067 800	3 317 800	2 750 000

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(travaux dans divers bâtiments du patrimoine financier)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 718 700 francs destinés à des travaux dans divers bâtiments du patrimoine financier pour la suppression du mazout et le passage au gaz/CAD pour le chauffage ainsi que l'assainissement des éclairages et luminaires des parties communes et parkings, dont à déduire une participation de 1 468 700 francs du Fonds énergie des collectivités, soit 3 250 000 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 718 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II
(travaux dans divers bâtiments du patrimoine administratif)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)
Proposition: travaux d'assainissement énergétique
des bâtiments du patrimoine financier

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 6 067 800 francs destinés à des travaux dans divers bâtiments du patrimoine administratif et public pour la suppression du mazout et le passage au gaz/CAD pour le chauffage ainsi que l'assainissement des éclairages et luminaires, dont à déduire une participation de 3 317 800 francs du Fonds énergie des collectivités, soit 2 750 000 francs net.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 067 800 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

La présidente. Le bureau et les chefs de groupe vous proposent un renvoi direct en commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix au système assis-debout, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (65 oui).

Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

6. Proposition du Conseil administratif du 20 janvier 2021 en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 5595, 5536 et 5614 de Genève-Petit-Saconnex, propriétés de la Ville de Genève, sises avenue de Châtelaine 7, au profit de la parcelle N^o 5594 de Genève-Petit-Saconnex, de la Fondation Hans Wilsdorf, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève) et de l'Etat de Genève, moyennant le versement à la Ville de Genève d'une compensation financière de 138305 francs (PR-1445).

Introduction

HES-SO Genève a déposé une requête en autorisation de construire le 30 septembre 2020 (DD 113867) pour réaliser une surélévation et des aménagements intérieurs du bâtiment qu'elle occupe, avenue de Châtelaine 7.

HES-SO Genève a besoin d'agrandir le bâtiment de manière à regrouper l'ensemble de ses activités sur le même site. L'autorisation de construire est en cours d'instruction par l'Office des autorisations de construire.

Le gabarit du bâtiment implique d'effectuer une opération de régularisation de la situation foncière et nécessite de constituer une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os}5595, 5536 et 5614 propriétés de la Ville de Genève, au profit de la parcelle 5594, de la Fondation Hans Wilsdorf et de HES-SO Genève, bénéficiaire d'une servitude personnelle de superficie sur le bâtiment.

La constitution d'une telle servitude relève d'une compétence du Conseil municipal. Par ailleurs, cette servitude doit également être constituée au profit de l'Etat de Genève au titre du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05.01 (RCI), article 12.

HES-SO Genève sollicite la Ville de Genève pour régulariser la situation et permettre la réalisation de la surélévation dans les meilleurs délais pour pouvoir assurer la rentrée 2022 sur le site.

L'objet de la présente proposition est de solliciter l'accord de votre Conseil pour l'inscription de cette servitude.

Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

Exposé des motifs

Régime foncier

HES-SO Genève occupe le bâtiment sis sur la parcelle 5594 de Genève-Petit-Saconnex, propriété de la Fondation Hans Wilsdorf, via une servitude personnelle de superficie.

La Ville de Genève est propriétaire des parcelles N^{os} 5595, 5536 et 5614 de Genève-Petit-Saconnex. Ces parcelles ont été cédées au domaine privé de la Ville de Genève en 2016 lors de l'opération de donation du parc Hentsch à la Ville de Genève.

Description de l'opération

Il a été constaté, lors du dépôt de la DD 113867, que le gabarit du bâtiment existant de la HES-SO Genève dérogeait à la distance à la limite de propriété prévue par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI).

A l'époque de la donation du parc, les opérations de remaniements n'avaient pas pris en considération la nécessité de constituer une servitude de distance et vue droite. Il est donc proposé de régulariser l'emprise de la servitude de distance et vue droite correspondant au gabarit du bâtiment existant de 926,4 m² et d'intégrer également la surface supplémentaire de 73,5 m² nécessaire à la surélévation (voir surfaces hachurées du plan en annexe).

Dès lors, il s'agit de régulariser la situation foncière existante en intégrant le projet de surélévation.

Contrepartie financière

Afin d'évaluer le montant de la compensation financière à la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle 5595, pour l'emprise correspondant à la surélévation, un mandat a été confié à Monsieur Pierre-Antoine Rieben, expert immobilier.

Dans son rapport d'expertise du 25 novembre 2020, il conclut que la valeur d'indemnisation à verser à la Ville de Genève en échange de l'inscription de la servitude de distance et vue droite sur la parcelle 5595 s'élève à 138 305 francs.

Les deux parties se sont mises d'accord sur ce montant, sous réserve de l'accord du Conseil municipal.

Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

Imputation comptable

La compensation financière de 138 305 francs sera imputée dans le compte 436300 «Dédommagements et remboursements divers» sous l'Unité opérations foncières (UOF).

Elle sera versée à la Ville de Genève, UOF, lorsque la Ville de Genève, la Fondation Hans Wilsdorf et HES-SO Genève auront signé l'acte d'inscription de la servitude de distance et vue droite.

Estimation des coûts

Aucuns frais ne sont à la charge de la Ville de Genève. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du requérant.

Délai de réalisation

La signature de l'acte notarié portant constitution d'une servitude de distance et vue droite est prévue dès l'obtention de l'accord de votre Conseil.

Budget de fonctionnement

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune variation du budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge financière.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est la Direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), UOF.

Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe du Conseil administratif de la Ville de Genève en vue de l'inscription d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 5595, 5536 et 5614 de Genève-Petit-Saconnex, propriétés de la Ville de Genève, sises avenue de Châtelaine 7, au profit de la parcelle 5594 de Genève-Petit-Saconnex, de la Fondation Hans Wilsdorf, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève (HES-SO Genève) et de l'Etat de Genève, moyennant le versement à la Ville de Genève d'une compensation financière de 138 305 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N^{os} 5595, 5536 et 5614 de Genève-Petit-Saconnex, propriétés de la Ville de Genève, sises avenue de Châtelaine 7, au profit de la parcelle 5594 de Genève-Petit-Saconnex, de la Fondation Hans Wilsdorf, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève (HES-SO Genève) et de l'Etat de Genève.

Art. 2. – Le Conseil municipal accepte en échange de la constitution de ladite servitude de recevoir le versement d'une compensation financière de 138 305 francs.

Art. 3. – La compensation financière figurant à l'article 2 est comptabilisée dans le compte 436300 «Dédommagements et remboursements divers» sous l'Unité opérations foncières.

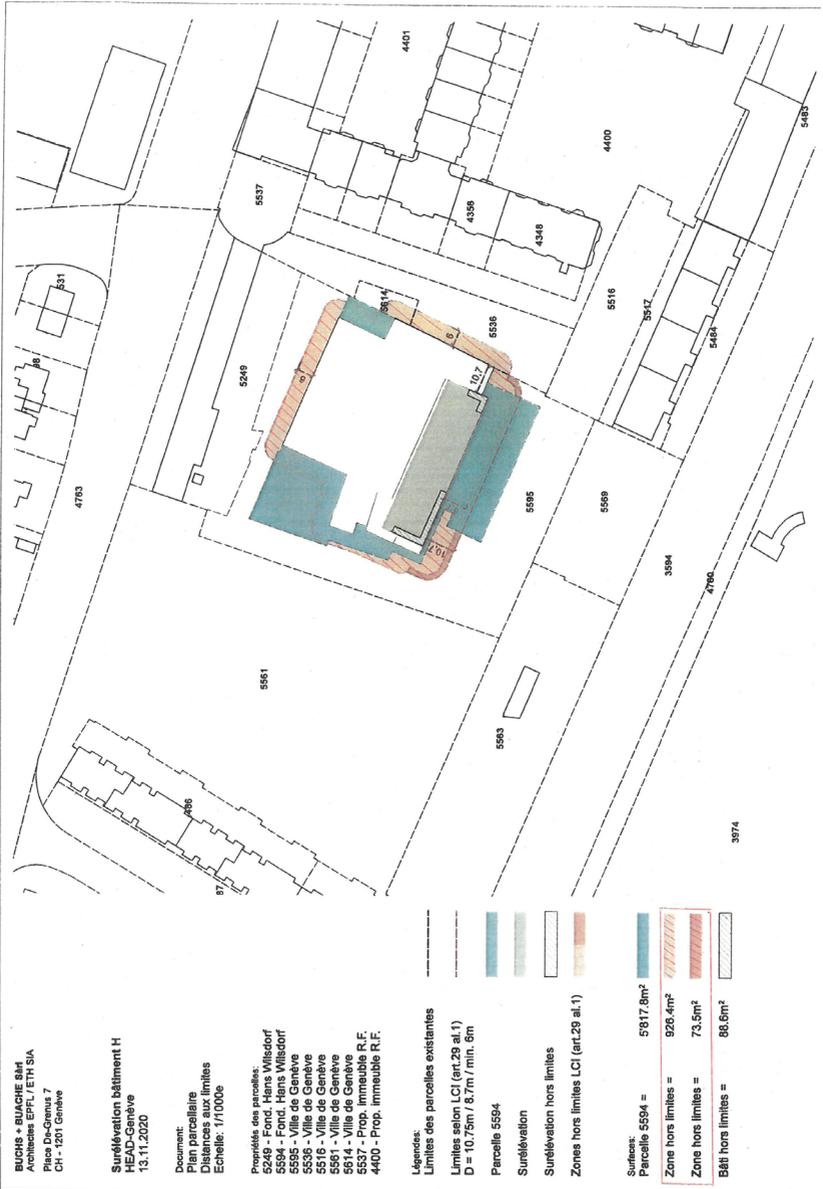
Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées à l'article premier en vue de la réalisation de l'opération.

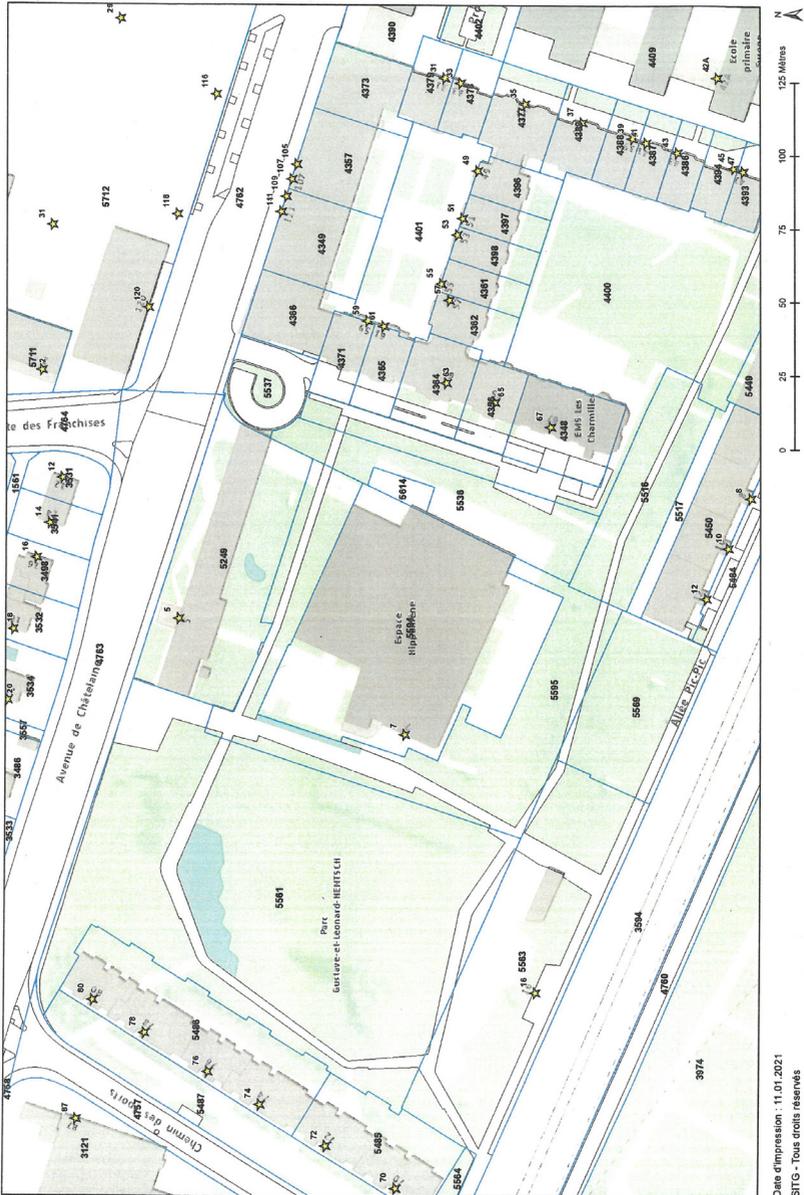
Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

Annexes:

- plan de situation
- plan de projet de servitude
- rapport d'évaluation de M. Pierre-Antoine Rieben du 25 novembre 2020
- lettre du CA à la HES-SO du 20 janvier 2021



Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine



Pierre-Antoine RIEBEN
Architecte dipl. EPFZ-SIA, Expert immobilier
5, chemin des Aulx à 1228 Plan-les-Ouates Genève
TT : 022 823 24 50, Mobile : 079 417 97 82, E-Mail : parieben@bluewin.ch

**ESTIMATION DE LA CONTREPARTIE POUR
CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE
DISTANCE ET VUE DROITE**

Parcelles N° 5595 et 5594
Ville de Genève
Section Petit-Saconnex

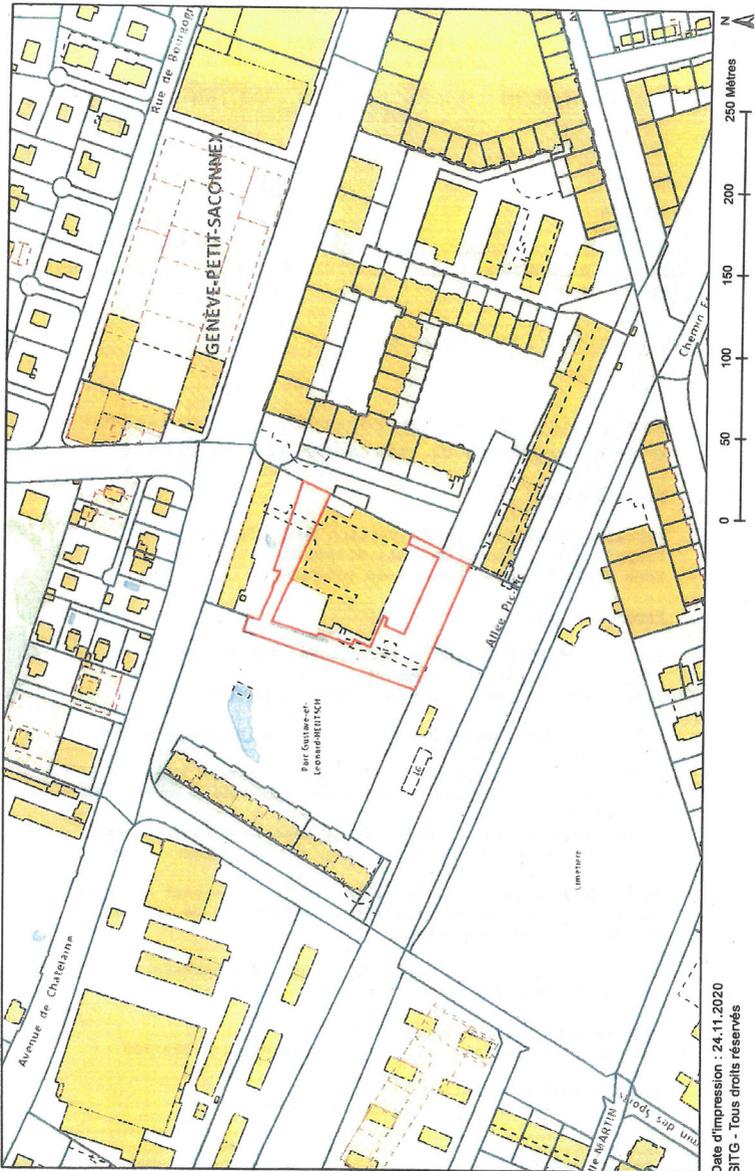
Sur mandat de

DACM

Unité des Opérations Foncières
Ville de Genève

Plan-les-Ouates le 25 novembre 2020

Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine



Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

Quote-part terrain par rapport au coût de construction estimé :
 $38 \% \times 363'960.- = 138'305.-$

Quote-part terrain par rapport à l'état locatif brut estimé :
 $6 \times 22'593.- = 135'558.-$

Valeur moyenne : $(138'305.- + 135'558.-) / 2 = \text{Env. } 137'000.-$

Remarque :

L'assiette de la future servitude de distance et vue droite, soit une surface de 73.5 m² (selon indications) se trouvera sur une parcelle affectée à un usage de parc public, il n'y aura dès lors aucune diminution d'un éventuel droit à bâtir.
Il n'y aura également aucune matérialisation au sol de l'assiette de la servitude donc aucune diminution de jouissance du parc.

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, l'expert propose de retenir, comme contrepartie de la constitution de la servitude de distance et vue droite permettant la surélévation du bâtiment N° F1265, le montant dérogé par le calcul ci-dessus diminué d'un abattement compris entre 25 et 50 %, abattement également destiné à tenir compte de la vocation philanthropique de la Fondation Hans-Wilsdorf.

Le montant qui sera retenu pour la contrepartie ne comprend pas les frais relatifs à la constitution et à l'enregistrement de la servitude de distance et vue droite qui demeurent à charge du fonds dominant, soit à la charge de la Fondation Hans-Wilsdorf propriétaire de la parcelle N° 5594 de Genève section Petit-Saconnex.



Pierre-Antoine REEBEN

Annexes :

Plan de situation 1/2'500
Plan cadastral 1/500
Extrait de la mensuration officielle parcelle N° 5594
Extrait de la mensuration officielle parcelle N° 5595
Plan des zones d'affectation 1/500
Plan d'architecte daté du 13 11 20
Extrait du site SAD relatif à la demande N° DD 113'867
Photos N° 1 et 2 datées du 24 11 20 illustrant la façade Sud-Ouest du bâtiment N° 2467 sur parcelle N° 5594

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi) 5197
Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

Extrait foncier

25.11.20 13:16



Extrait de la mensuration officielle et du registre foncier

Dépourvu de foi publique

Produit le 25.11.2020

Commune:	Genève-Petit-Saconnex (23)		
Immeuble No:	5594	Type: Privé	Surface(m2): 5811
Plan(s) No(s):	49		
Norm Local(locaux):	Les Charmilles		

BATIMENT(S)

No: F1265	Surface (m2 sur parcelle): 3732	Surface totale (m2): 3734
Destination:	Halle d'exposition	
Sur plusieurs immeubles		
Adresse(s):	Avenue de Châtelaine 7	

BATIMENT(S) SOUTERRAIN(S)

No: 2467	Surface (m2 sur parcelle): 2829	Surface totale (m2): 3037
Destination:	Autre bât. 20 m2 et plus	
Sur plusieurs immeubles		

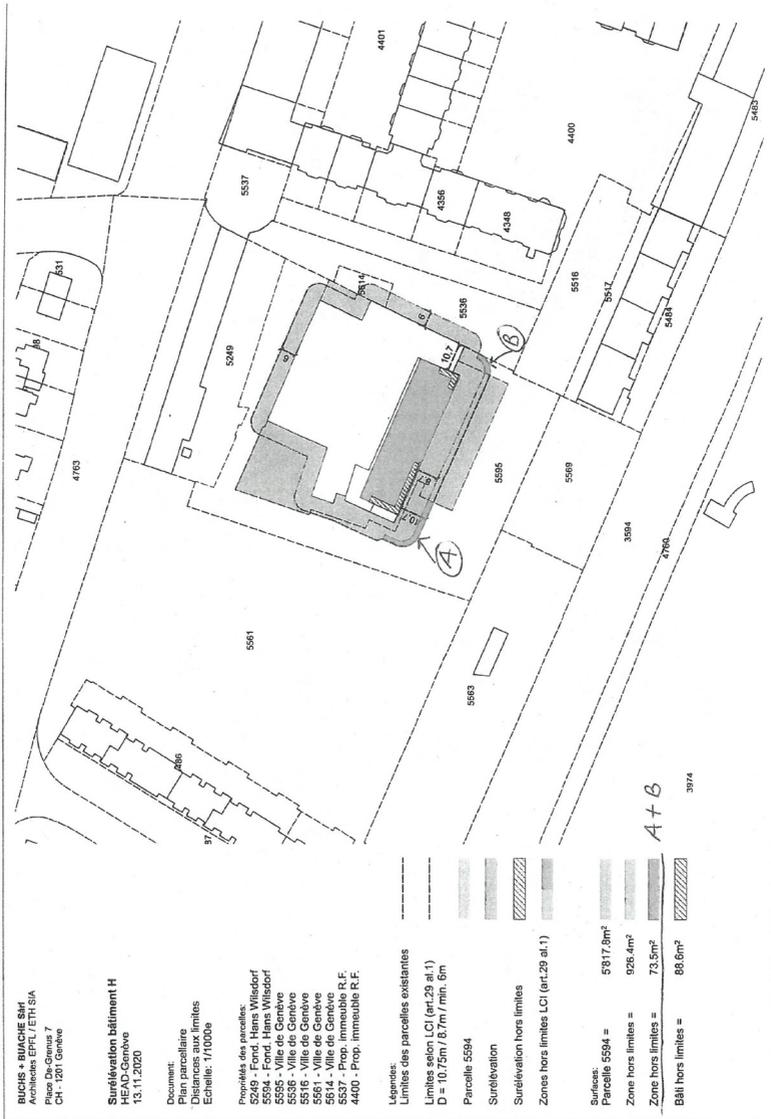
No: 2468	Surface (m2 sur parcelle): 38	Surface totale (m2): 288
Destination:	Autre bât. 20 m2 et plus	
Sur plusieurs immeubles		

ETAT DE LA PROPRIETE

Pour des informations plus précises concernant le régime de propriété, les types d'immeubles et leurs propriétaires, voir le registre foncier.

Immeuble 23/5594

FONDATION HANS WILSDORF, Siège CAROUGE GE



Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

Etat de Genève - département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

DD 113867/1

Synoptique du dossier

SHER SÉLECTIONNE DD 113867/1 LEU CCETEL JDE TERRES DE RECHERCHE DOSSIERS RESULTAT RECHERCHE SYNPTIQUE UWI ICELES BHARQUES MICRO-TUNIS TATISTOQUES PORTS LISTE COORDONNEE COLIBER	Origine du dossier : Office des autorisations de construire Statut dossier INSTRUCTION R-qualifiant HES-SO GENEVE Mme Silvia BERNARDI CAMPUS BATTLELLE 2, rue de la Tambourine 1227 Carouge	Déposé le 30.09.2020 Mandataire BUCHS + BUACHE SARL M. Thierry BUACHE 7, place De-Grenus 1201 Genève	Propriétaire FONDATION HANS WILSDORF	Détenanteur PROD_ACI
Parcelle 5594 Adresse ou Lieu-dit 7, avenue de Châtelaine	Feuille 49 Description de l'objet Surélévation et aménagements intérieurs du bâtiment H de la HEAD-Genève / HES-SO Genève	Commune Genève-Petit-Saconnex		
Zone actuelle 3	Secteur, sous-secteur (GEGEC)			Obtenir cliqué

251120

5200

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2021 (après-midi)

Proposition: servitude de distance et vue droite au 7, avenue de Châtelaine

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983
CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
www.geneve.ch

SÉANCE CA DU

20.01.2021



Haute école spécialisée de Suisse
occidentale - Genève (HES-SO)
Monsieur François Abbé-Decarroux
Directeur général
Campus Battelle - Bâtiment F
Rue de la Tambourine 2
1227 Carouge

Genève, le 20 janvier 2021

Projet de surélévation du Bâtiment H, sis avenue de Châtelaine 7

Monsieur le Directeur général,

Nous avons le plaisir de vous informer que, lors de sa séance de ce jour, notre Conseil a accepté de déposer auprès du Conseil municipal une demande de constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles Nos 5595, 5536 et 5614 de Genève-Petit-Saconnex, propriétés de la Ville de Genève, sises avenue de Châtelaine 7, au profit de la parcelle 5594 de Genève-Petit-Saconnex, de la Fondation Hans Wilsdorf, de HES-SO Genève et de l'Etat de Genève, moyennant le versement à la Ville de Genève d'une compensation financière de CHF 138'305.-.

Le dossier sera traité par le Conseil municipal courant 2021.

Nous avons donc chargé l'Unité opérations foncières, avec laquelle vous êtes en contact depuis quelques mois, de finaliser les différentes démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Secrétaire général :

La Vice-présidente :

Glonata P. Buzzini

Frédérique Perler

Question écrite: un terrain de rugby et de football américain supplémentaire

La présidente. Le Parti libéral-radical demande l'ouverture de la discussion sur cet objet. (*Exclamations.*)

Mise aux voix au système assis-debout, la motion d'ordre est refusée par 45 non contre 12 oui (5 abstentions).

Mis aux voix au système assis-debout, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (67 oui et 1 abstention).

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 octobre 2020 de M. Christo Ivanov: «A quand un terrain de rugby et de football américain supplémentaire comme demandé par la motion M-1106?» (QE-569)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le rugby et le football américain sont des sports en plein essor. Conséquence de ce succès, des centaines de joueuses et de joueurs affluent sur les terrains qui sont surutilisés, à l'image du stade de rugby de Vessy. C'est suite au constat que malgré les efforts du Service des sports le terrain était souvent impraticable qu'une motion a été déposée en 2013, puis votée par le Conseil municipal en 2017 (motion M-1106). Lors des travaux de commission, le conseiller administratif en charge du sport avait même précisé que le terrain de rugby était occupé vingt-huit heures trente par semaine alors que son utilisation maximale devrait être de dix-huit heures.

Pour mémoire, les invites de la motion demandaient cumulativement:

- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation d'un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy, pour le rugby et le football américain,
- la rénovation complète du terrain actuel.

En 2018, le Service des sports de la Ville de Genève a réalisé un nouveau terrain synthétique comme le demandait la motion. Toutefois, la réalisation s'est faite sur l'ancien terrain en remplacement de ce dernier, ce qui signifie que la rénovation du terrain actuel est pendante. Cette réalisation est très appréciée, mais seule la construction d'un nouveau terrain permettrait de détendre la situation face à la hausse du nombre de personnes pratiquant le rugby et le

¹ Annoncée, 2932.

Question écrite: un terrain de rugby et de football américain supplémentaire

football américain. En effet, les écoles de rugby et de football américain se développent fortement ainsi que des équipes féminines dans ces deux sports, ces deux dernières années.

Ma question est donc la suivante: la Ville de Genève, par l'intermédiaire de son Service des sports, entend-elle réaliser un nouveau terrain de rugby et de football américain à Vessy comme le demandait la motion M-1106, votée par le Conseil municipal de la Ville de Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève a, en 2018, investi 2 millions de francs (proposition PR-1234/V) pour la transformation du terrain de rugby et de football américain sis au centre sportif de Vessy en un terrain synthétique répondant aux normes de compétition pour ces deux sports. Cette transformation a permis de doubler les heures d'utilisation et d'augmenter ainsi son utilisation (annuelle plutôt que saisonnière). Les besoins liés à la pratique du rugby en ville de Genève, tant par les clubs résidant au centre sportif de Vessy que ceux de l'Association cantonale genevoise de rugby, sont actuellement couverts par cet équipement.

Comme indiqué dans le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030, la future démolition/reconstruction du bâtiment du Bout-du-Monde exige la suppression de deux terrains de football. Ceux-ci seront reconstruits sur le site de Vessy. Les disponibilités foncières ne permettent pas la création d'un terrain de rugby supplémentaire sur le site.

Comme indiqué dans la réponse à la motion M-1247, la Fondation des Evaux, sollicitée par la soussignée courant novembre 2020, a indiqué que le plan directeur cantonal (PDCn) 2023-2026 (fiche P04) signale une possible extension du parc des Evaux, à l'ouest de ce dernier, sur les communes de Confignon et de Bernex. Selon la Fondation, les zones déclassées pourraient accueillir plusieurs terrains homologués pour la pratique du rugby.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 octobre 2020 de M. Vincent Milliard: «Alignement des salaires dans les institutions de la Ville de Genève et les institutions subventionnées de la Ville de Genève sur le nouveau salaire minimum genevois (23 fr./h)» (QE-571)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

A la suite de l'acceptation du salaire minimum cantonal (23 fr./h) lors de la votation cantonale du 27 septembre 2020, je souhaiterais savoir:

- si (et combien) d'employé-e-s de la Ville de Genève et des institutions subventionnées de la Ville de Genève sont concerné-e-s par une révision à la hausse de leur salaire horaire;
- si la Ville a prévu d'augmenter les enveloppes budgétaires des institutions subventionnées, en fonction de l'impact financier que ces revalorisations salariales pourraient avoir sur leur budget de fonctionnement;
- si la Ville a évalué l'impact que ces réévaluations salariales pourraient avoir sur le budget;
- si ces réévaluations salariales nécessiteraient l'ouverture d'une renégociation des CCT proposant des salaires horaires actuellement inférieurs à 23 fr./h.

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 74, alinéa 3 du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève, le traitement initial des personnes engagées en classe A, B ou C est fixé au minimum en annuité 2. Ainsi, le salaire minimum des employé-e-s et des auxiliaires est de 57 775 francs (A2 – échelle des traitements 2020), soit un taux horaire de 28,37 francs. Ce montant ne tient pas compte du 13^e salaire progressif.

Les auxiliaires et les employé-e-s de la Ville de Genève n'étant pas concerné-e-s par la révision du salaire horaire minimum, les lignes budgétaires y relatives ne sont pas impactées.

Concernant les entités subventionnées, le Conseil administratif de la Ville de Genève n'est pas en mesure à l'heure actuelle de savoir précisément combien d'institutions sont concernées par une révision à la hausse du salaire horaire: à sa connaissance, aucune association subventionnée n'a déposé de demande

¹ Annoncée, 3469.

d'augmentation pour le budget 2021 en lien avec la modification du salaire minimum genevois.

Par ailleurs, le règlement de gestion de subventions (LC 21 195) de la Ville de Genève précise en son article 4, alinéa 4 le principe de subsidiarité des subventions.

L'analyse menée au sein des départements permettra au Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des incidences éventuelles sur les futures demandes des bénéficiaires, notamment en vue de l'élaboration du projet de budget 2022.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2020 de M^{me} Léonore Baehler: «Le platane vénérable de la place du Cirque est malade» (QE-575)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le platane de la place du Cirque est le plus gros platane du centre-ville, âgé d'environ cent vingt ans, haut de 35 mètres. Il était encore en parfaite santé selon l'analyse faite par les arboristes en 2018, apprend-on dans la *Tribune de Genève*.

Toutefois, en 2020, le Service des espaces verts (SEVE) annonce qu'un champignon, le polypore hérissé, dont l'évolution est exponentielle, fragilise la mécanique de l'arbre, notamment les branches charpentières. En 2020, des haubans ont été placés par le SEVE pour sécuriser une partie de l'arbre.

Jean-Gabriel Burnet, adjoint à la direction du SEVE, dit ceci: «Malheureusement, on ne connaît aucun moyen curatif contre ce champignon. Dès lors, nous devons nous contenter d'apporter des soins palliatifs à cet arbre magnifique. Un peu comme s'il était atteint d'un cancer en phase terminale.»

Afin de poursuivre la volonté du Conseil administratif de faire preuve de transparence quant à la gestion du patrimoine arboricole de notre ville, serait-il possible de communiquer publiquement le planning des démarches de consolidation de l'arbre, d'éventuels soins palliatifs, de la coupe de cet arbre vénérable?

¹ Annoncée, 3844.

Pourrions-nous penser à l'aménagement qui serait réalisé en cas d'abattage du platane: préparation du terrain, programme d'arborisation, débitumisation du site?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le platane de la place du Cirque est effectivement un des arbres remarquables de notre ville. Il est clairement l'un des arbres majeurs les plus exposés de Genève, au vu de sa situation en plein milieu d'un carrefour, très fréquenté par la circulation routière, les transports publics mais également les piétons.

Au fil de ses cent quarante années de vie environ, le développement urbain a détérioré son cadre de vie. La mise en place de la ligne de tram a mis à mal son système racinaire.

L'élagage régulier de certaines branches afin de garantir le gabarit routier ainsi que les caténares électriques des Transports publics genevois (TPG), l'imperméabilisation des sols, les réseaux routiers à forte circulation nécessitant des sels de déneigement en période hivernale ainsi que la pollution urbaine font partie des facteurs limitant le bon développement physiologique de ce platane.

Cet arbre est expertisé chaque année par le SEVE ainsi que par des entreprises spécialisées dans le domaine. L'expertise de 2018 démontre déjà que cet arbre a atteint sa phase de sénescence et qu'il est atteint de foyer de champignon xylophage (polypore hérissé).

Les préconisations générales pour les années à venir sont les suivantes:

- supprimer le bois mort afin d'écarter le risque lié à sa chute;
- garantir le gabarit routier;
- contrôler le système de haubans et l'adapter si besoin.

Avec ces défauts potentiellement évolutifs, une inspection visuelle de l'arbre est effectuée tous les ans et suite aux intempéries extraordinaires.

Il n'y a pas de mesures permettant de freiner ce vieillissement mais le SEVE met tout en œuvre afin de prolonger la vie de ce platane à travers des traitements doux et respectueux de l'arbre.

A ce jour, l'arbre a encore quelques années devant lui et son abattage n'est pas programmé, ni envisagé.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de M^{mes} Maria Casares et Marie-France Spielmann: «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation» (M-786)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté dotant la commission de préavis d'attribution du fonds pour jeunes requérants en formation d'un nouveau crédit de 300 000 francs.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion a été déposée au Conseil municipal en 2008. C'est en 2010 que la commission de la cohésion sociale a remis son rapport et que la plénière validait cette proposition.

Pour rappel, en 1998, le Conseil municipal votait un crédit extraordinaire de 300 000 francs afin de soutenir les jeunes requérant-e-s restant à Genève et n'étant plus au bénéfice de l'assistance publique.

Le 11 octobre 2000, le Conseil municipal acceptait la motion M-108 «Modification de l'arrêté 372 du 19 mai 1998 – Soyons justes aujourd'hui... pas dans 50 ans!» qui demandait une nouvelle affectation du crédit avec pour objectif de soutenir des jeunes réfugié-e-s dans le but qu'ils et elles puissent terminer leur formation scolaire ou professionnelle à Genève, ainsi que pour d'autres dont le but était de quitter la Suisse avec un projet de réinsertion.

Le 12 octobre 2010, le Conseil municipal approuvait la motion M-786 intitulée «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation». Toutefois, aucune proposition concrète n'a finalement abouti.

Aujourd'hui, le contexte dans lequel nous nous trouvons a fortement évolué. Les discussions sur la répartition des tâches – et du financement de celles-ci – entre les communes et le Canton vont bon train. Dans cette lignée, le 17 septembre 2020, le Conseil d'Etat présentait son projet de loi sur l'écrêtage. Ce projet prévoyait «la participation des communes à la facture sociale», à hauteur de 44 millions de francs en 2021 et jusqu'à 90 millions de francs en 2024, sans pour autant leur transférer de nouvelles compétences.

¹ «Mémorial 168^e année»: Rapport, 2810.

Ainsi, même si la thématique est particulièrement importante, l'accueil, la formation, l'insertion et le suivi des jeunes requérant-e-s sont des prérogatives exclusivement fédérales et cantonales. Les villes sont bien souvent, et il faut le souligner, les derniers remparts contre les politiques d'austérité décidées aux niveaux supérieurs du système politique suisse. La Ville de Genève est proactive sur de nombreuses thématiques pour pallier les effets négatifs induits par cette réalité. Néanmoins, elle ne peut pas l'être sur l'ensemble des prestations, et ce particulièrement lorsque les responsabilités sont clairement établies.

Dès lors, et ce d'autant plus que nous sommes en pleine négociation avec le Canton quant à la répartition des tâches, la Ville n'entend pas s'engager à nouveau sur une thématique relevant, à l'heure actuelle, de la seule compétence du Canton de Genève et de la Confédération.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos

11. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et les résolutions suivantes:

- M-1592, de *M^{me}* et *MM.* *Eric Bertinat, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Marie-Agnès Bertinat:* «Des bistros pour les travailleurs»;
- M-1593, de *M^{mes}* et *MM.* *Olivia Bessat-Gardet, Paule Mangeat, Olivier Gurtner, Théo Keel, Oriana Brücker, Dorothee Marthaler Ghidoni, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Pierre-Yves Bosshard, Dalya Mitri Davidshofer, Ahmed Jama, Timothée Fontolliet, Salma Selle, Amanda Ojalvo, Amar Madani, Maxime Provini, Michèle Rouillet, Marie-Agnès Bertinat, Alain de Kalbermatten, Valentin Dujoux, Gazi Sahin, Yves Herren, Jacqueline Roiz, Pascal Holenweg et Christiane Leuenberger-Ducret:* «Terrasses solitaires!»;
- M-1594, de *M^{mes}* et *MM.* *Denis Ruyschaert, Delphine Wuest, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Laurence Corpataux, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Brigitte Studer, Olivier Gurtner, Elena Ursache, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermatten:* «Les jeunes, particulièrement victimes des politiques d'exception: prendre en compte leurs perspectives pour leur avenir»;

- M-1595, de *M^{me}* et *MM.* Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Vincent Schaller, Marie-Agnès Bertinat, Christo Ivanov, Didier Lyon et Pierre Scherb: «Réduisons la vitesse des trains à la hauteur de Châtelaine à 30 km/h»;
- M-1596, de *M.* Pascal Holenweg et *M^{me}* Christel Saura: «Pour une carte d'habitant de la Ville de Genève»;
- M-1597, de *M^{me}* et *MM.* Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Pascal Altenbach, Luc Barthassat, Marie-Agnès Bertinat, Rémy Burri, Pierre de Bocard, Didier Lyon, Luc Zimmermann, Vincent Schaller, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Facilitons l'accès aux installations sportives grâce à des partenariats avec nos clubs»;
- M-1598, de *M^{mes}* et *MM.* Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Philippe de Rougemont, Denis Ruyschaert, Louise Trottet, Yves Herren, Ana Maria Barciela Villar, Leyma Milena Wisard Prado, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Joëlle Bertossa, Brigitte Studer, Maryelle Budry et Monica Granda: «Renforcer les mesures en faveur de la mobilité piétonne»;
- M-1599, de *M^{mes}* et *MM.* Yves Herren, Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Léonore Baehler, Vincent Milliard, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Corinne Bonnet-Mérier, Olivier Gurtner, Matthias Erhardt, Alain de Kalbermatten, Ana Maria Barciela Villar, Bénédicte Amsellem Ossipow, Alia Meyer, Michèle Roulet, Maxime Provini, Vincent Latapie, Laurence Corpataux, Jacqueline Roiz et Patricia Richard: «Débêtonner et perméabiliser les cours intérieures d'immeubles pour les transformer en espaces végétalisés»;
- R-277, de *M^{mes}* et *MM.* Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Maxime Provini, Alain de Kalbermatten, Vincent Latapie, Patricia Richard, Nadine Béné, Laurence Corpataux, Yves Herren, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Danièle Magnin: «Pour une saine stratégie de réouverture des lieux de culture en Ville de Genève»;
- R-278, de *M^{mes}* et *MM.* Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Anna Barseghian, Yves Herren, Olivier Gurtner et Brigitte Studer: «Protégeons notre qualité de vie par des contrôles antibruit réguliers de la circulation».

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-585, de *M^{me} Bénédicte Amsellem*: «Renseignements sur le projet d'installations provisoires – ou non – de l'académie et de l'école de football du Servette FC dans le parc public des Evaux».

La présidente. Nous avons fini cette séance de gymnastique. J'ai d'autres communications à vous faire... Le président de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, M. Alain de Kalbermatten, attend les membres de la commission... (*Remarque.*) Vous vous mettez... Bien sûr la distance nécessaire de 1,5 m est à respecter si vous voulez que le président fasse sa communication au nom de cette commission.

Merci pour votre patience. Nous en avons fini pour ce soir. Je vous recommande vivement d'aller prendre votre repas à la cantine pour que la nourriture ne soit pas gâchée. Nous nous retrouverons au mois de mars en espérant avoir un système tout nouveau, tout beau. Bonne soirée. (*Applaudissements.*)

Séance levée à 18 h 45.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5144
2. Communications du Conseil administratif	5144
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5144
4. Questions orales	5145
5. Proposition du Conseil administratif du 13 janvier 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 10 786 500 francs, 6 000 000 de francs net, recettes déduites, soit:	
– 4 718 700 francs destinés à des travaux dans divers bâtiments du patrimoine financier pour la suppression du mazout pour le chauffage, ainsi que l'assainissement des éclairages et luminaires des parties communes et parkings, dont à déduire une participation de 1 468 700 francs du Fonds énergie des collectivités, soit 3 250 000 francs net;	
– 6 067 800 francs destinés à des travaux dans divers bâtiments du patrimoine administratif et public pour la suppression du mazout pour le chauffage, ainsi que l'assainissement des éclairages et luminaires, dont à déduire une participation de 3 317 800 francs du Fonds énergie des collectivités, soit 2 750 000 francs net (PR-1443)	5164
6. Proposition du Conseil administratif du 20 janvier 2021 en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur les parcelles N ^{os} 5595, 5536 et 5614 de Genève-Petit-Saconnex, propriétés de la Ville de Genève, sises avenue de Châtelaine 7, au profit de la parcelle N ^o 5594 de Genève-Petit-Saconnex, de la Fondation Hans Wilsdorf, de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève) et de l'Etat de Genève, moyennant le versement à la Ville de Genève d'une compensation financière de 138 305 francs (PR-1445)	5187
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 7 octobre 2020 de M. Christo Ivanov: «A quand un terrain de rugby et de football américain supplémentaire comme demandé par la motion M-1106?» (QE-569)	5201

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 28 octobre 2020 de M. Vincent Milliard: «Alignement des salaires dans les institutions de la Ville de Genève et les institutions subventionnées de la Ville de Genève sur le nouveau salaire minimum genevois (23 fr./h)» (QE-571)	5203
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2020 de M ^{me} Léonore Baehler: «Le platane vénérable de la place du Cirque est malade» (QE-575)	5204
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 12 mars 2008 de M ^{mes} Maria Casares et Marie-France Spielmann: «Renouvelons le crédit de 300 000 francs permettant de venir en aide à de jeunes requérants en formation» (M-786)	5206
11. Propositions des conseillers municipaux	5207
12. Interpellations	5209
13. Questions écrites	5209

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci